

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : 0211.494.939

### Compte rendu de la réunion du 12 janvier 2021.

**Ouverture de la réunion à 19 hrs en l'église de Bellaire (Afin de respecter les règles COVID).**

Présents : Mr. Freddy LECLERCQ – Echevin  
Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. Robert CARION – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. André GEURTS – Membre

Absents et excusés : Mr. l'Abbé Ghislain KATAMBWA KABONGO – Curé  
Mr. Joseph RENKENS – Membre

Les membres du Conseil ont été convoqués par courrier en date du **29 décembre 2020**.

#### **1. Présentation des comptes de 2020**

Mme Liliane KEMPENEERS (gestionnaire de l'outil informatique) et Mr. Robert CARION, le trésorier, présentent et commentent les comptes 2020.

Aucune modification budgétaire n'est nécessaire et le budget se solde par un excédent de **3943 Euros**.

Les membres présents entérinent à l'unanimité les comptes de 2020.

#### **2. Travaux acceptés prévus au budget pour 2021 : 6700€**

Estimation de l'architecte SAIVE : 6255,70 € (TVA comprise).

Les honoraires d'architecte pour la surveillance des travaux viendraient en sus.

- a. Rejointoyage de certaines parties de murs extérieurs.

*Prix basés sur des quantités présumées par l'architecte.*

Maison Nette de Jupille : 3472 €

PAOLIN de Queue-du-Bois : 3472 €

Reno-Solution de Chênée : 3229 € + .... € pour traitement des murs

.....

- b. Obturation des niches sous-toiture et rejointoyage d'une fenêtre (à droite du chœur).

Devis de David COLLEYE : 871,21 € (TVA incl.)

*! Travaux sans échafaudage ! « Décharge de responsabilité » à faire signer.*

**3. Travaux envisagés non prévus à ce jour au budget pour 2021**

a. Morgue au cimetière :

Les planches costières, ainsi que la valve d'affichage, nécessitent un entretien (peinture). La demande a été transmise à Mr. LEBOUTTE (Sv Travaux).

b. Presbytère :

- Taches d'humidité sur le manteau de la cheminée de la salle de réunion du presbytère. Analyse de la situation en cours.
- Escaliers de la cave :
  - o Absence de main-courante
  - o Certains nez de marche en bois se désolidarisent
- Ventilation de la cave et de la chaudière

*Solutions à voir avec le Service des Travaux ou par nous-mêmes si possible.*

c. Drainage des eaux le long de l'église - côté parking

Demande effectuée : pourrait être réalisé par les Services Communaux.

d. Eglise

- Descente de gouttière de l'église à raccorder directement et non plus dans la gouttière de la chapelle (débordement constant en cas de forte pluie). 1m de descente avec un coude suffirait.
- Aménagement d'un sas d'entrée vitré.  
Projet en cours. Déjà deux devis.  
Coût approximatif : 3500 €.

**4. Fusion des Conseils de Fabrique**

Ce point a été très brièvement évoqué et fera l'objet d'une discussion ultérieure.

**5. Divers**

*A l'avenir, nous aurons une réunion préparatoire entre les membres du Conseil de Fabrique. Cela nous permettra de présenter un ordre du jour concis lors de la réunion avec le responsable communal.*

**6. Date de la prochaine réunion**

A déterminer ultérieurement.

Réunion terminée à 21 hrs.

**A. GEURTS**

**F. LECLERCQ**

**J. OFFERMANS**

**R. CARION**

**E. KAISER**

**Membre**

**Echevin**

**Président**

**Trésorier**

**Secrétaire**

# DE LA NECESSITE DE FUSIONNER LES FABRIQUES D'EGLISE

## OU PAS

### LA SITUATION ACTUELLE :

#### **Au niveau légal**

La fabrique est une institution publique gérée sur base de dispositions légales initiées sous l'Empire, adaptées au 19ème siècle dans le giron de l'Etat Belgique et plus récemment transférée, dans sa gestion, du Ministère de l'intérieur fédéral à la Région dans le cadre de la régionalisation.

Malgré les échos répétés de loin en loin par certains hommes politiques en mal de publicité d'une éventuelle révision de son fonctionnement, la situation n'est pas prête d'évoluer quoiqu'on dise. La classe politique reste généralement prudente dans ce domaine. Quoiqu'il en soit, cet hypothétique décret que l'on nous annonce depuis longtemps et qui n'arrive pas, s'appliquera, si il se fait, aux Fabriques d'église fusionnées ou pas. Il ne s'agit pas de débattre ici du bien-fondé ni d'imaginer le contenu d'un possible décret mais de voir que l'anticipation par les Fabriques d'un décret n'influencera pas son contenu par une fusion ou tout autre chose,

#### **Au niveau épiscopal**

Dans sa communication du 21 février dernier, Monsieur l'Abbé de Beukelaer, en charge de paroisses, réprécise ce qui suit : « l'évêché encourage les plateformes (une collaboration étroite). Il n'exclut pas la fusion si elle est demandée pour faire appel à une aide professionnelle. Je freine, cependant, les fusions si toutes les FE ne sont pas d'accord (fin de citation),

#### **Jusqu'à ce jour, aucune autorité, donc n'impose cette fusion.**

Lorsqu'on analyse les arguments développés, celui qui ressort chez les fabriciens, c'est la difficulté de faire face au remplacement des gestionnaires et en particulier des trésoriers.

L'autre argument important, mais apporté, celui là par un certain nombre de gestionnaires politiques est celui du coût à la collectivité,

Mon avis quant au premier argument est que pour faire face au manque de gestionnaire, la plate forme évoquée par Monsieur l'Abbé de Beukelaer sera aussi efficace sans entraîner la nécessité d'une fusion compliquée,

Quant à l'argument financier développé dans certains milieu ? Il se justifie peut-être dans certaines communes ? En ce qui concerne Bellaire les coûts engendrés sont, sous la préoccupation attentive de la Fabrique et de son Président, tout-à-fait dérisoires. Pour l'ensemble du secteur, je crois savoir que l'intervention communale tourne autour de +/- 20,000 euros. Loin de l'article de journal qui parle de 3%, ceci constitue, sur un budget de plus de 12,000,000 euros, grosso modo 0,2%.

Jusqu'à présent le Collège a reconnu notre gestion raisonnable.

Pour ma part, je pense que l'assistance aux cultes est un service public comme un autre (activités sportives, culturelles etc) Le tout devant rester raisonnable et proportionné.

Pour notre secteur, cependant, l'inquiétude des pouvoirs locaux est réel si l'on envisage la démolition d'une, voire de deux églises et leur remplacement sous une autre forme. Ce n'est en tous cas pas la fusion de Fabriques qui apportera les fonds nécessaires à une pareille entreprise.

Afin de ne pas mélanger les problèmes, rappelons que les contacts pris avec l'Administration communale sur base du rapport établi par Serge Francotte, concerne l'avenir des édifices du culte et leur maintien et pas le fonctionnement des Fabriques.

### **En conclusion :**

Tant pour les nécessités de gestion professionnelle que pour les charges qu'entraînent les églises du secteur, **une fusion s'avère inutile voire contre-productive.**

### **Considérations d'ordre affectif :**

Après ces diverses observations plutôt matérielles, je voudrais tout de même aborder un aspect plus affectif,

L'Eglise existe depuis 2000 ans avec des hauts et des bas. Je crois en la pérennité de l'église et en des jours meilleurs, différente peut-être mais toujours présente,

On évoque le culte à Bellaire déjà au 10<sup>ème</sup> siècle (une léproserie), La Vierge de Bellaire et sa chapelle au 13<sup>ème</sup> siècle – l'octroi d'indulgence par le Prince-Evêque Louis de Bourbon à qui viendra prier ND en Bois de Bellaire au 14<sup>ème</sup> siècle – les ermites hospitaliers des siècles suivants -

la construction de l'église en 1723 par les paroissiens eux-mêmes. Tout au long de ces siècles des personnes se sont occupées et ont géré ce lieu de culte jusqu'à aujourd'hui.

Fusionner, c'est abandonner notre autonomie, fusionner c'est accepter que l'on décide pour Bellaire, accepter des vases communicants et que des moyens soit orientés selon une fabrique composée par les diverses paroisses avec ce que cela implique de rejet de projets locaux,

Dans tous les cas, ces fusions ne fonctionneront pas mieux qu'une plate forme commune préconisée plus haut, Fusionner n'empêchera pas, si elle doit avoir lieu, toute révision politique douloureuse ou pas,

En conséquence de quoi, je vote contre une démarche que je considère inutile et ne répondant pas aux préoccupations évoquées

Dans le cadre des questions que certains se posent sur le regroupement de paroisses et/ou des fabriques d'églises, il est utile de préciser un certain nombre de choses :

C'est en compensation de la récupération, par le pouvoir public, des établissements religieux qui a donné, par décret impérial d'abord, par les lois de 1870 ensuite, la forme de gestion que nous connaissons actuellement et l'obligation de subventionnement aux communes.

On peut considérer qu'il s'agit d'un prêt pour un rendu.

Actuellement, la compétence dans ce domaine est attribuée à la région wallonne par la loi du 13 juillet 2001.

Des modifications, quelles qu'elles soient ne pourraient être prises que par cette assemblée, après accord des partis qui composent la majorité et probablement après consultation, voire approbation des évêchés. Cette matière, quoiqu'on en dise, reste très sensible,

Au stade actuelle, UNE seule députée à demandé l'établissement d'un cadastre des églises INOCCUPEES où très proches l'une de l'autre. J'ignore si cette proposition a reçu quelque écho, mais veillons à ne pas confondre les questions parlementaires qui donnent une visibilité aux personnes qui les posent et le réel travail de fonds qui en

résulte. L'Abbé Éric de Beukelaere, convié à un mini-débat sur le sujet à la RTBF s'est montré très prudent à ce propos et le représentant de la Commission Royale des Monuments et Sites a, par ailleurs, mis en garde contre des modifications ou des utilisations d'édifices religieux qui pourraient lui paraître illégales ou tout simplement inconvenantes,

Si, quelques fois, dans certains cercles, on pointe du doigt des dépenses que l'on met en parallèle avec une réduction des fréquentations d'église, le débat reste plus symbolique voire folklorique, Il convient de s'en tenir à la réalité des chiffres,

Qu'en est-il effectivement de cette réalité, que coûte une fabrique d'église à la collectivité.

Qu'en est-il réellement de la présence spirituelle d'une église dans un paroisse, présence que l'on ne peut résumer à un comptage de personnes à une messe.

Gardons-nous, en tout cas, d'imaginer des dérapages financiers qui n'existent peut-être pas et ne nous jetons pas dans la gueule d'un loup qui n'a peut-être jamais pensé à nous manger.

### APPROCHE FINANCIERE

A titre d'exemple, pour la paroisse de Bellaire, les frais publiés au compte de 2011 et concernant les bâtiments, chauffage compris, atteignent le montant de 5541,57 euros

La subvention communale pour frais ordinaires du culte était de, pour ce même exercice, 5159,76 euros

A ce stade, on pourrait croire que, conserver, entretenir et assurer ces bâtiments, coûteraient à l'administration autant que la subvention à la Fabrique,

Bien sûr, on peut imaginer que ces bâtiments soient rentabilisés. On remarquera cependant qu'une réaffectation, à tout le moins de l'église, est difficilement imaginable. Remarquons également que la plupart des salles communales et autres bâtiments publiques ne sont pas rentabilisés si ce n'est par la mise à disposition des citoyens, souvent sans recette ou alors avec des contributions très réduites, A cette réflexion, on doit encore évoquer la charge de travail supplémentaire qu'entraînerait, pour la commune, la gestion de ces bâtiments, actuellement suivie de près par les fabrique.

En ce qui concerne le presbytère, une location peut être envisagée par l'autorité communale. . .mais après de nombreux et coûteux travaux d'aménagement et n'oublions pas, qu'actuellement, le 1er étage est déjà attribué à des associations, La jouissance de la Fabrique est donc déjà limitée.

Economie d'échelle pour les Fabriques ???

Y aurait-il moins de consommation de vin, de pain d'autel, de bougies ou autres photocopies si l'on regroupait deux églises ? Poser la question c'est y répondre,

En conclusion

**Pour les Fabriques** regrouper des églises n'a pas beaucoup de sens sur le plan financier

**Pour le pouvoir subsidiant** intérêt pratiquement inexistant

Une alternative subsiste cependant : vendre les bâtiments et donc rentrée one-shot (mais à, qui vendre et pour quoi en faire) sans oublier les restrictions urbanistiques et la commission royale des monuments et sites

### APPROCHE DE LA PRESENCE SPIRITUELLE DANS LES PAROISSES

Si, effectivement, la participation à la vie de la paroisse est moins importante, certains diront que, là où la quantité a diminué, la qualité a augmenté, ce qui est probablement vrai.

Les prestations dans nos paroisses : messes hebdomadaires, baptêmes, mariages, enterrements etc sont, certes, moins nombreuses qu'en d'autres temps mais leur nombre et le niveau de fréquentation restent évidents, Les églises et chapelles sont aussi des lieux de recueillement individuel pour qui veut prier ou méditer ou simplement se trouver dans un endroit calme , réconfortant, apaisant,

Au cours des siècles, l'Eglise a connu de nombreuses vicissitudes, cette forme de régression que nous connaissons actuellement n'est peut-être qu'une des nombreuses transitions comme en a déjà connu l'Eglise. N'enlevons pas aux chrétiens des générations futures les bâtiments qui ont été construits par leurs ancêtres chrétiens,

L'église dans un village, dans une paroisse, reste une référence à l'histoire des habitants, le symbole d'une foi qui, si elle est, pour le moment, moins exprimée, reste profondément ancrée au plus profond d'un grand nombre d'individus, inactifs peut-être mais chrétiens tout de même.

Le problème de la fréquentation, mais aussi et surtout de l'animation d'une paroisse est lié aussi à la diminution du nombre de prêtres. Un troupeau sans pasteur est un troupeau qui se perd dans la montagne. Un troupeau sans bergerie est un troupeau qui ne se rassemble plus. Espérons à ce sujet que, pour paraphraser un auteur, le Vatican pense à la moitié de l'humanité, c-a-d les femmes et qu'on leur ouvre l'accès à la prêtrise.

Pour conclure, l'expression « avoir l'esprit de clocher » n'est pas seulement péjorative, elle démontre l'attachement que les gens ont à leur église et on participe mieux à quelque chose qui nous est proche.

Gabriel Ringlet, prêtre et recteur de l'ucl a dit lors d'un débat récent consacré à la succession du pape ; »l'avenir de l'Eglise appartient aux petites communautés locales dynamiques »

### Annexe 3

#### Fabrique d'Eglise de Bellaire

Bellaire, le 24/10/2021.

Bonjour à tous,

Certains d'entre-nous, dont moi-même se sont lancés dans un processus de fusion.

Comprendre et analyser les tenants et les aboutissants d'une éventuelle fusion est essentiel.

1. Les paroissiens ont-ils été invités à formuler leur opinion ?  
Non. Après un sondage à la sortie d'un office à Bellaire, le résultat fut négatif à une très grande majorité.
2. Avant toute démarche de fusion, ne serait-il pas judicieux de procéder à un rapprochement progressif des différents « Clochers » ? Actuellement, personne ne sait ce qui se passe dans les autres Fabriques (Aucun échange d'informations : situation financière, investissements prévus, projets communaux, ...)
3. Simplification administrative et économies budgétaires.  
Pour l'Evêché et pour la Commune, un interlocuteur unique est idéal ; mais combien de réunions et discussions préalables et « Quid » de la décision ? Les petites paroisses pauvres ne seront-elles pas délaissées ?
4. Gestion comptable.  
Exercée aujourd'hui par un bénévole, elle sera assurée demain par un professionnel rémunéré par l'autorité de tutelle. Celui-ci aura-t-il la moindre expérience dans la gestion des F.E. ?
5. Composition de la future structure (dans minimum deux ans).  
Aujourd'hui déjà les candidats sont inexistantes, mais que dire dans deux ans ?
6. Solidarité budgétaire.  
Actuellement, aucune Fabrique de notre Commune n'a suffisamment de ressources pour financer l'entretien de sa propre église !
7. Disponibilité des futurs acteurs dans la « Fabrique Mère »  
Il faudrait lancer un appel à candidatures, tout le monde attend les volontaires.
8. Représentation dans la nouvelle structure  
Nous aurions 2 représentants par Paroisse. A quatre autour de la table, c'est difficile, mais que dire à 10 !
9. Perte de l'intitulé administratif « Eglise » au profit de « Chapelle ».  
Quelles en sont les implications ?
10. Fusion obligatoire de TOUTES LES FABRIQUES - « C'est tout le monde ou rien »  
Est-il raisonnable de forcer la main avec de tels propos ? L'allégation ne serait-elle pas mensongère ?
11. Norme de l'Evêché (moins de 65 ans) – Absurde et irréaliste.
12. Délibération pour la procédure de fusion  
Dans la procédure, il est fait mention de la composition du C.F. :
  - Quid des Fabriques qui n'ont plus de Président, de Secrétaire ?
  - Quid des candidats dans la nouvelle Fabrique d'Eglise ? Nihil à ce jour.

Ne serait-il pas plus simple d'évoluer vers une structure, tel un groupement, un organe de coordination, ... ?

Ce système permettrait également une mutualisation des compétences, des achats et une planification des travaux.

Il ne faut pas perdre de vue que le statut actuel des Fabriques d'Eglise évoluera à l'image de ce qui se passe actuellement en Région Bruxelloise. Déjà en 2012, le Ministre FURLAN envisageait de limiter fortement les pouvoirs des Fabriques d'Eglise, ce qui arrivera inéluctablement.

N'aurions-nous pas mis la charrue avant les bœufs sous l'effet de certaines promesses de simplifications ?

Quels seraient les avantages d'une fusion pour notre Paroisse ?

**Vos réponses à cette dernière question sont attendues impatiemment !**

**Edgard KAISER**

## **Procédure de fusion – Modèles de délibérations**

*(Il est très important que le Bourgmestre ait été invité à ces réunions avec convocation officielle au moins huit jours à l'avance et indication de l'ordre du jour précis)*

### **1°) Délibération de chaque fabrique qui sera fusionnée avec la fabrique « mère »**

Séance ordinaire ou extraordinaire (autorisée par l'Evêque de Liège en date du ..... ) du .....2021 du conseil de fabrique de .....

Etaient présents : .....

Excusés : .....

Absents : .....

En application de la législation, et en particulier des articles 18 et suivants du décret wallon du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, la fabrique d'église de ....N°BCE .....(Banque Carrefour des Entreprises), décide, en accord avec l'autorité diocésaine et l'administration communale en même temps que les fabriques d'églises des paroisses de

- .....

- .....

de se regrouper par fusion par absorption en vue de composer une nouvelle paroisse reprenant les territoires de chacune des paroisses fusionnées.

Cette nouvelle fabrique d'église de la paroisse dite « paroisse mère » portera le nom de « ..... ».

Cette décision a pour effet, après autorisation du Ministre, de transférer le territoire de l'ancienne paroisse à la paroisse de (nom de la paroisse mère) qui sera constituée concomitamment, avec les conséquences que cela implique quant à la gestion des biens.

L'église paroissiale de .....accèdera au rang de chapelle dépendant de l'église principale de (nom de la paroisse mère) et elle restera un lieu de culte dûment reconnu.

Cette décision aura pour conséquence le transfert des biens et des avoirs des anciennes fabriques qui seront désormais gérées par le conseil de fabrique de la fabrique absorbante ainsi constituée.

Le conseil de fabrique de la nouvelle paroisse sera composé conformément à la législation en cours (A.R 12/03/1849 - article 6) en assurant la représentativité des différentes paroisses regroupées.

Lorsque la fusion aura pris effet civilement (après autorisation du Ministre) seule la fabrique absorbante mère conservera un n° d'identification à la Banque carrefour, les n° d'entreprise des fabriques fusionnées devront être supprimés.

L'ensemble des biens immobiliers appartenant aux différentes anciennes fabriques seront repris au cadastre sous le nom de la fabrique d'église de .....

Cette décision est prise en vue d'une simplification administrative et d'une gestion des biens globalisée plus rationnelle.

### **2°) Délibération de la fabrique principale (« mère » ou « absorbante »)**

Réunion du conseil de fabrique de « (nom de la paroisse mère) », du .....2021, réunion ordinaire ou extraordinaire (autorisée par l'Evêque en date du .....)

Etaient Présents : .....

Excusés : .....

.....

Absents : .....

En application de la législation, et en particulier des articles 18 et suivants du décret wallon du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, la fabrique d'église de .....accepte, en accord avec l'autorité diocésaine et l'autorité communale, l'extension de son territoire par la fusion et le regroupement des différentes fabriques d'église de l'entité, à savoir :

Dénominations +N° BCE

.....  
.....  
.....  
.....

Notre fabrique d'église de la paroisse dite « paroisse mère » portera désormais le nom de « ..... ».

Cette décision aura pour conséquence le transfert des biens et des avoirs des anciennes fabriques qui seront désormais gérées par notre conseil de fabrique de la nouvelle paroisse mère ainsi constituée.

Tous les biens immobiliers seront repris sous la matrice cadastrale de notre fabrique « ..... ».

(->Démarche à faire auprès du cadastre et enregistrement)

L'identification à la Banque carrefour sera modifiée de telle sorte que seule la fabrique d'église mère conservera un n° d'identification.

Le conseil de fabrique de la nouvelle paroisse de .....sera constitué dès approbation par le Gouvernement wallon (décret du 18 mai 2017) conformément à la législation en vigueur (A.R 12/03/1849) en assurant la représentativité des anciennes paroisses regroupées.

Cette décision est prise en vue d'une simplification administrative et d'une gestion des biens globalisée plus rationnelle.

Version du 10/09/2021

## Procès-verbal de la réunion du Conseil de Fabrique N-D. de la Visitation à Bellaire du 15/10/2020.

Présents : Membres :

J. OFFERMANS Président  
F. LECLERCQ Echevin  
A. GEURTS – R. CARION Trésorier – E. KAISER (Candidat)

Excusé : J. RENKENS (Confinement Covid)

Absent : G. KATAMBWA Curé

Ouverture de la réunion à 20.15 hrs.

1. Jacques OFFERMANS fait un flash-back au sujet de l'approbation du budget 2021. Il ignorait que tout le Conseil de Fabrique devait impérativement être convoqué en même temps que l'Echevin du culte pour l'approbation du budget qui doit se faire de façon collégiale. C'est pour cette raison que, lors de la réunion que Mr. LECLERCQ a eue par la suite avec le trésorier Robert CARION et le Président Jacques OFFERMANS, il n'était pas autorisé à signer le budget qui lui a été remis.  
Mr. OFFERMANS s'en excuse.
2. Présentation du nouveau candidat comme secrétaire de la F.E. en remplacement de Mr. Serge FRANCOTTE démissionnaire en 2019.  
Un vote a lieu et Mr. Edgard KAISER est élu à l'unanimité par les membres présents.
3. Mr. Edgard KAISER présente son projet d'aménagement du sas d'entrée de l'église devant permettre aux passants de voir l'intérieur de l'église à la bonne saison. Les portes intérieures vitrées existantes seraient remplacées par des portes en verre sécurit, ce qui permettrait de laisser la porte extérieure en bois ouverte en toute sécurité. Le projet sera soumis aux autorités communales. Vous trouverez en annexe la copie du projet et les deux premiers devis reçus.
4. Le Conseil de Fabrique prend acte de la démission du trésorier Mr. Robert CARION à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2020 et cela, en vue de sa présentation future dans la nouvelle fusion des 5 paroisses de l'Unité Pastorale. Entre-temps, il restera membre du Conseil de Fabrique.
5. Travaux à l'église de Bellaire.
  - a. La peinture des portes de l'église, de la Chapelle et du petit cimetière, ainsi que des deux châssis du chœur, a été réalisée à notre grande satisfaction par Mme Véronique MONSEUR.
  - b. Les travaux de réfection du toit – nouvelle faîtière et vérification de la fixation des ardoises – ont été réalisés par la firme David COLLEYE de Jupille. Ces travaux étaient couverts par notre assurance tempête chez ADESIO avec une franchise de 250€.
  - c. Travaux de la charpente intérieure de l'église : ceux-ci viennent de débiter et sont financés par la Commune. C'est l'entreprise XYLOME de Grivegnée qui en est chargée.
6. Morgue au cimetière jouxtant l'église. Mr. OFFERMANS a contacté téléphoniquement le responsable des travaux de la Commune (Mr. LEBOUTTE) pour obtenir un rendez-vous sur

place voilà près de 4 mois. Après rappel téléphonique et mail du 3/09/2020 de Mr. Robert CARION, nous n'avons toujours pas de réponse à ce jour.

L'objet du rendez-vous était :

- Le remplacement de la fenêtre de la morgue
- La peinture des planches costières
- La peinture de la valve d'affichage

Nous insistons auprès de Mr. LECLERCQ, Echevin, afin qu'il intervienne.

7. Budget 2021.

Monsieur l'Echevin LECLERCQ saurait-il nous dire quand la F.E. peut espérer recevoir les budgets 2021 en retour de la Commune ?

Cela conditionne les travaux futurs éventuels et notamment le rejointoiement de certaines parties des façades extérieures de l'église. A ce budget, il faudra y ajouter le paiement de l'architecte pour la surveillance des travaux.

Peut-il s'informer sur ce sujet et nous tenir au courant ?

Mr. l'échevin LECLERCQ nous demande de prendre contact avec Mr. Jean-Michel MULDER, le Directeur Financier (04.355.89.15) afin d'obtenir une réponse.

8. Piéta de la Chapelle.

Mr. OFFERMANS a signalé à André GEURTS qu'une jambe du Christ s'était fissurée au niveau du genou et que des boursouflures sont apparues à certains endroits.

Mr. OFFERMANS a communiqué à André GEURTS les coordonnées de la personne à contacter à ce sujet de la part de l'Evêché pour avoir un avis sur la restauration à pratiquer. Jacques OFFERMANS a mesuré le degré d'humidité dans la cage vitrée de la Piéta craignant que la lampe posée sur la cage même n'assèche l'air ambiant à l'intérieur. Le degré d'humidité à l'intérieur de la cage se situe dans la norme, soit 63% (les normes vont de 40 à 70%).

9. Manteau + bas de la cheminée du presbytère abîmés. Véronique MONSEUR va recouvrir ces deux parties d'une plaque MDF hydrofugée avec vide ventilé à l'arrière.

10. Chauffage au presbytère. TECHNIBRUL de Fléron viendra le 21/10/2020 faire l'entretien de la chaudière de l'église et prendre les mesures pour une bouche d'entrée d'air dans la cave du presbytère et faire un devis.

Annexe : Projet pour les portes vitrées intérieures.

La séance a été levée à 21 hrs.

**Jacques OFFERMANS**  
Président de la F.E. de Bellaire

**Edgard KAISER**  
Secrétaire

*Tris ce 16/10/2020 par courriel à : G. KATAMBWA Curé - F. LECLERCQ Echevin – A. GEURTS – R. CARION – E. KAISER*

*par courrier à : J. OFFERMANS – J. RENKENS*

## **ANNEXE (PROJET POUR LES PORTES VITREES)**

Bellaire, le 16/08/2020.

Bonjour à vous,

Lors d'une discussion informelle avec les membres de la Fabrique d'Eglise et d'autres personnes de notre Communauté, certains regrettaient de ne pouvoir mettre en évidence l'intérieur de notre église et son patrimoine.

Les églises ne sont-elles pas un lieu « ouvert » ?

Notre chapelle reste déjà ouverte, mais il est impensable d'agir de la sorte pour l'église.

L'idée serait donc de placer une double porte en verre.

Durant les périodes de temps propice, la porte en bois pourrait rester ouverte et permettre aux passants d'admirer l'intérieur ou éventuellement de se recueillir.

Si certains trouvent l'idée positive, elle serait transmise à l'Autorité Communale pour analyse.

J'attends vos éventuels avis et idées ..., n'hésitez pas à en parler autour de vous.

A cette fin, j'avais transmis une demande de prix à deux vitreries.

Avec mes salutations,

Kaiser Edgard

UP Beyne-Heusay

Tél : 043622561

Gsm : 0488167306

E-Mail : [kaiseredgard@voo.be](mailto:kaiseredgard@voo.be)

**Voici le courriel que j'avais transmis lors de la demande de prix :**

- **Vitrierie Duchaine à Chénée**
- **Vitrierie Broens à Herve**

Bonjour,

Je suis le trésorier de l'Unité Pastorale de Beyne-Heusay.

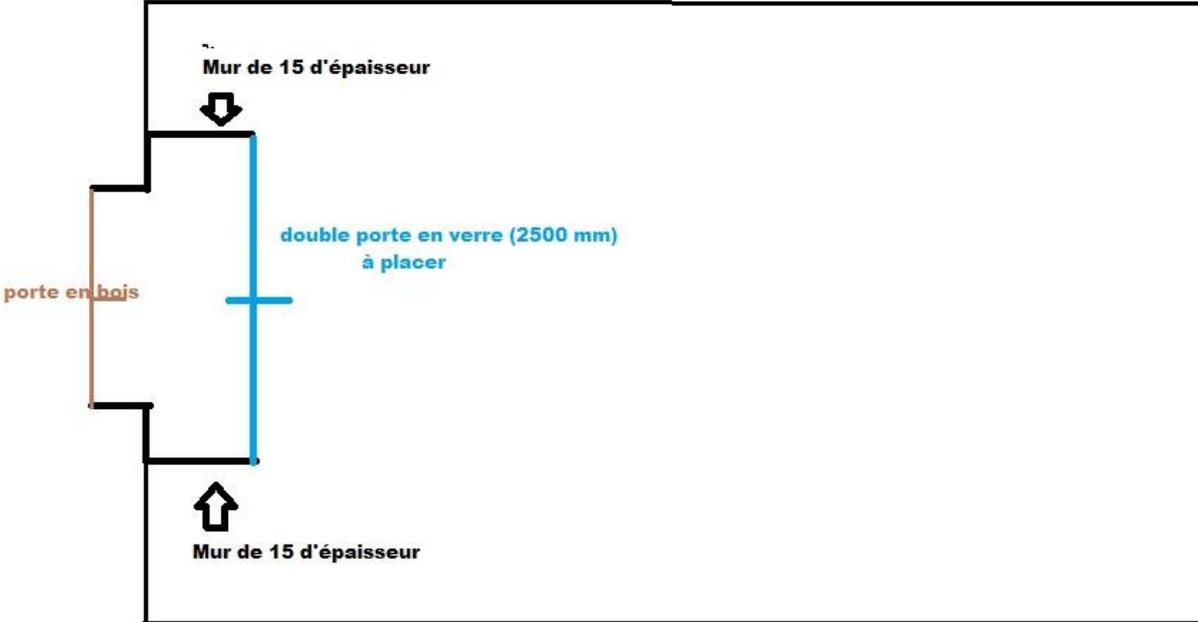
Nous envisagerions le placement d'une double porte en verre à l'entrée de l'église de Bellaire afin de permettre aux passants de voir l'intérieur de celle-ci.

La largeur est de 2500 mm et la hauteur est de 2200 mm.

Vous trouverez en annexe un croquis de l'entrée et des photos.

Avec mes salutations distinguées.

Photos et croquis :



**Voici les réponses :**

**Vitrierie Duchaine**

**De :** Vitrierie Duchaine <[info@vitrierieduchaine.be](mailto:info@vitrierieduchaine.be)>

**Envoyé :** vendredi 17 juillet 2020 13:52

**À :** 'KaiserEdgard' <[kaiseredgard@voo.be](mailto:kaiseredgard@voo.be)>

**Objet :** DEVIS

**DEVIS**

Pour la fourniture et pose, de :

Portes en verre 8 mm trempées claires RP avec ouverture dans les 2 sens

- Fixes : 2 x 300 x 2200
- Portes : 2 x 950 x 2200
- 

Sur système BTS ( plaque au sol) et tirants de 300mm

Prise de mesures par nos soins, montage et réglages

2595.92 € HTVA

Variante : sur charnières latérales BILOBA : + 85.04 € HTVA

Délai : 4 à 5 semaines

Paiement : 30% d'acompte, le solde au comptant

**MERCI DE NOUS RETOURNER CE MAIL POUR ACCORD EN CAS DE COMMANDE**

Bien à vous,

Veronica MAGGIO

## Vitrierie Broens

**De:** KaiserEdgard <kaiseredgard@voo.be>  
**Envoyé:** samedi 18 juillet 2020 08:35  
**À:** info@vitrieriebroens.be  
**Objet:** Demande de devis (Porte en verre pour l'entrée de l'église de Bellaire (Beyne-Heusay)  
**Pièces jointes:** Bellaire\_Porte\_en\_verre.pdf

Bonjour,

Je suis le trésorier de l'Unité Pastorale de Beyne-Heusay.

Nous envisagerions le placement d'une double porte en verre à l'entrée de l'église de Bellaire afin de permettre aux passants de voir l'intérieur de celle-ci.

La largeur est de 2500 mm et la hauteur est de 2200 mm.

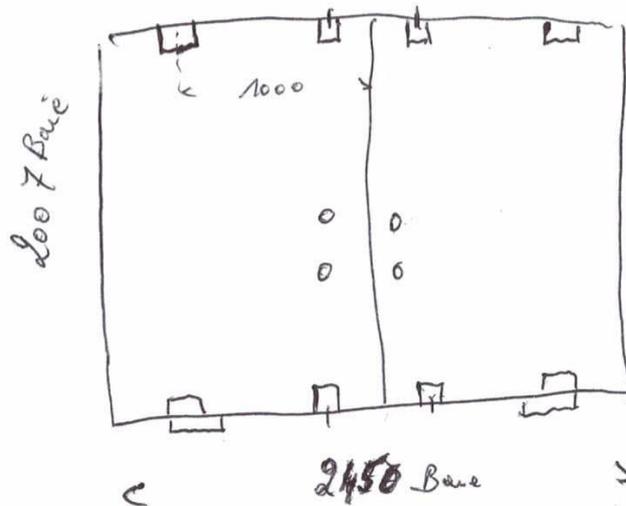
Vous trouverez en annexe un croquis de l'entrée et des photos.

Avec mes salutations distinguées.

Kaiser Edgard  
UP Beyne-Heusay  
Tél : 043622561  
Gsm : 0488167306  
E-Mail : kaiseredgard@voo.be

Fourniture et placement de :

<sup>10/1</sup>  
Séc clair + BTS 75V + T 26/300  
+ lattes 13 x 40 (2 x 2050, 1 x 2500).



Prix HTVA = 3582,0 HTVA

Bien à vous

Patrick

## Procès-verbal de la réunion du Conseil de Fabrique N-D. de la Visitation à Bellaire du 15/01/2020

### Présents :

J. OFFERMANS Président

R. CARION Trésorier

J. RENKENS Membre - A. GEURTS Membre - G. KATAMBWA Curé

### Excusé : F. LECLERCQ Echevin

#### 1. Travaux de charpente à la toiture de l'église.

La Commune vient de procéder à une 3<sup>ème</sup> mise en adjudication du travail, les deux premières n'ayant intéressé aucun candidat.

J. OFFERMANS a reçu ce lundi 13 courant un premier candidat souhaitant remettre prix, c'est l'entrepreneur Mr. MEWISSEN de Grivegnée. Mr. Michel DUBOIS (conducteur des travaux de la Commune de B.H.) était également présent. Cet entrepreneur a examiné le travail et a proposé d'inspecter lui-même l'étanchéité des parties de toitures situées au-dessus des poutres à remplacer. Il craint en effet que des infiltrations d'eau au niveau des ardoises du toit aient provoqué le problème de pourrissement des boiseries.

Pour ce faire, J. OFFERMANS lui a signalé qu'il pouvait disposer de notre grande échelle métallique rangée dans le garage du presbytère. Il prévient J. OFFERMANS en temps opportun avant sa seconde visite.

#### 2. Ex-voto déposés à même le sol autour de la Piéta dans la chapelle.

Mr. Edgard KAISER a placé 4 tablettes en merran à gauche et à droite de la statue de la Vierge pour y déposer les ex-voto. Ces derniers n'ont malheureusement pas pu tous y trouver place. Il faudra trouver un autre emplacement pour les quelques ex-voto restants et ceux encore à venir.

#### 3. Statue de St Joseph rangée dans la « réserve » du presbytère. Une console en béton qui se trouve dans le garage du presbytère a été peinte en blanc par Mr. KWARSIANI.

Cette console pourrait être placée sur un mur intérieur de la chapelle, endroit à déterminer.

#### 4. André GEURTS a suggéré de placer une valve sur un mur intérieur de la chapelle afin d'y apposer l'article de la « Gazette de Liège » relatant la capture des 9 civils pris en otage par les Allemands. Ils sont sortis 6 fois de leur cellule pour être fusillés et ont été finalement libérés à la fin de la guerre. Un petit éclairage au-dessus de la valve mettrait cet évènement en valeur. Le Conseil de Fabrique marque son accord pour faire réaliser ce travail.

J. OFFERMANS s'en chargera.

#### 5. Rigole longeant la façade latérale gauche de l'église et menant au cimetière.

Cette rigole canalise toute l'eau descendant du cimetière vers l'égout en bordure de route.

J. OFFERMANS a demandé à Michel DUBOIS lors de sa visite du 13/01/2020 s'il était possible de placer des caniveaux en béton avec grilles métalliques amovibles sur la largeur du passage en face de la morgue et se prolongeant éventuellement le long du mur de l'église pour aboutir à l'égout. Mr. Michel DUBOIS estime que ce travail serait trop coûteux pour être envisagé.

#### 6. Piéta de la chapelle.

André GEURTS a convenu avec l'IRPA de leur faire parvenir une photo du genou et du pied droit du Christ qui présentent des fissures pour obtenir leur avis sur une restauration éventuelle.

#### 7. R. CARION présente et commente les comptes 2019.

Ces derniers sont approuvés par R. CARION et J. OFFERMANS tandis que les autres membres s'abstiennent en demandant un délai de réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de Fabrique N-D. de la Visitation à Bellaire du 27/06/2019**

Présents :        Membres :

J. RENKENS - A. GEURTS – R. CARION Trésorier

G. KATAMBWA Curé – F. LECLERCQ Echevin

J. OFFERMANS Président

Absent : S. FRANCOTTE

1. J. OFFERMANS donne lecture de l'état sanitaire de l'église de Bellaire établi par l'architecte Mr. SAIVE de Romsée en date du 20/06/2019. Ces documents ont été remis à l'Evêché qui les a transmis pour examen aux Autorités Communales.
2. La modification budgétaire dont question dans le PV de la réunion du 20/05/2019 sera incessamment déposée à la Commune pour approbation. Cette modification budgétaire au montant de 3792,46 € aurait dû être introduite l'an dernier et non après l'exécution des travaux !
3. Le trésorier R. CARION commente le budget 2020 qui sera remis aux autorités compétentes : Evêché et Administration Communale.  
Ce budget est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

**Procès-verbal de la réunion du Conseil de Fabrique N-D. de la Visitation à Bellaire du 27/06/2019**

Présents :        Membres :

J. RENKENS - A. GEURTS – R. CARION Trésorier

G. KATAMBWA Curé – F. LECLERCQ Echevin

J. OFFERMANS Président

Absent : S. FRANCOTTE

1. J. OFFERMANS donne lecture de l'état sanitaire de l'église de Bellaire établi par l'architecte Mr. SAIVE de Romsée en date du 20/06/2019. Ces documents ont été remis à l'Evêché qui les a transmis pour examen aux Autorités Communales.
2. La modification budgétaire dont question dans le PV de la réunion du 20/05/2019 sera incessamment déposée à la Commune pour approbation. Cette modification budgétaire au montant de 3792,46 € aurait dû être introduite l'an dernier et non après l'exécution des travaux !
3. Le trésorier R. CARION commente le budget 2020 qui sera remis aux autorités compétentes : Evêché et Administration Communale.  
Ce budget est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : [0211.494.939](tel:0211.494.939)

### Compte rendu de la réunion du 02 février 2023.

#### **Ouverture de la réunion à 18 hrs au presbytère de Bellaire.**

Présents : Mr. l'Abbé RENUZERWA Denis  
Mr. Freddy LECLERCQ - Echevin  
Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. André GEURTS – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. Robert CARION – Membre  
Mr. Jean-Marie DUBOIS – Membre

1. Commentaires sur la Fusion des Fabriques : La Commune a transmis le dossier à la Région Wallonne.
2. Le trésorier commente la situation financière et les quelques postes très légèrement en négatif. Les Comptes sont approuvés.
3. Le Président Jacques OFFERMANS expose les travaux et achats nécessaires pour l'entretien de l'église :
  - Traitement des poutres du clocher ! La structure est nouvelle (après l'incendie de 1970) y compris la toiture.
  - Porte coupe-feu au niveau de la chaudière – renseignements seront pris
  - Nécessité de renouveler l'extincteur – inscription au budget
4. Commentaires sur le logement du Curé :

La nouvelle FE « ND des deux-versants Beyne-Heusay » aura son siège social à Bellaire. Les archives se trouveront centralisées à Bellaire, mais l'hébergement du Curé sera à ? Le Vicaire Général « Eric de Beukelaer » a clarifié les choses : « L'attribution d'un presbytère au Curé » ne concerne pas les Fabriciens. A l'unanimité (sauf le Curé) nous avons marqué notre déception face à un tel manque de considération pour les Fabriciens et les bénévoles qui oeuvrent journellement dans nos paroisses. Serions-nous simplement les larbins de l'Evêché ? Qui finance l'Evêché ? Qui finance l'entretien des presbytères et les églises ?
5. Notre Curé ne se prononce pas sur son futur logement. Notre analyse a conclu :  
**« Le Curé attend la décision de l'Evêché et l'Evêché attend la décision du Curé ».**  
Ces incohérences n'apportent pas une image positive de l'approche Pastorale et contribuent même à éloigner les paroissiens de l'Eglise.
6. Fin de la réunion à 19 hrs .

RUNEZERWA D.	OFFERMANS J.	KAISER E.	GEURTS A.	LECLERCQ F.	CARION R.	DUBOIS J.M.
Curé	Président	Secrétaire	Trésorier	Echevin	Membre	Membre

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : [0211.494.939](tel:0211.494.939)

### Compte rendu de la réunion du 02 février 2023.

#### Réunion interne ne nécessitant pas la présence d'un représentant communal.

##### **Ouverture de la réunion à 19 hrs au presbytère de Bellaire.**

Présents : Mr. l'Abbé RENUZERWA Denis  
Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. André GEURTS – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. Robert CARION – Membre  
Mr. Jean-Marie DUBOIS – Membre

1. Remarques sur l'horaire des Messes  
Cette question sera réglée en concertation avec l'Équipe Pastorale et des représentants des différentes Paroisses.
2. Restauration du tableau
  - a. Financement et coût (en annexe 1)
  - b. Inscription sous le tableau (origine ... remerciements)
  - c. Inauguration (date et organisation)
3. Décoration pour notre Président Jacques OFFERMANS (38 ans) au service de l'Église (Médaille d'OR)
4. Achat d'un nouveau présentoir pour les bougies à la chapelle  
Tous marquent leur accord (Financement au départ des Œuvres Paroissiales)  
JM DUBOIS, lequel s'occupe déjà de l'achat se chargera de l'achat
5. André GEURTS propose d'utiliser une partie des fonds des Œuvres pour financer des actions sociales au sein de NOTRE Paroisse. Nous attendons les suggestions :
  - Ecoles
  - St Vincent de Paul
  - Homes ....

19hr15 : fin de la réunion

RUNEZERWA D.  
Curé

OFFERMANS J.  
Président

KAISER E.  
Secrétaire

GEURTS A.  
Trésorier

CARION R.  
Membre

DUBOIS J.M.  
Membre

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : 0211.494.939

### Compte rendu de la réunion du 30 septembre 2022.

***Ouverture de la réunion à 18 hrs au presbytère de Bellaire.***

Présents : Mr. l'Abbé RENUZERWA Denis  
Mr. Freddy LECLERCQ - Echevin  
Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. André GEURTS – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. Robert CARION – Membre  
Mr. Jean-Marie DUBOIS – Membre

1. Présentation du nouveau Curé l'Abbé RENUZERWA Denis
2. Les Cptes 2021 avaient été modifiés par l'Evêché (quelques dizaines d'Euros)
3. Exemplaire des Cptes de 2022 seulement reçu en Août (se trouvait chez Mme KEMPENEER !)
4. Budget 2023 accepté par l'Evêché après quelques légères modifications (quelques dizaines d'Euros)
5. Exercice en cours 2022
  - a. Attente des collectes (versements s'effectuent tous les trimestres)  
Pas de recettes « Funérailles/Mariages »
  - b. Les subsides communaux sont libérés
  - c. Déficit au niveau de l'électricité (86€) mais situation future à tenir à l'œil.
  - d. Le lavage des vitres et du sol est en attente (Travaux prévus – panneaux sur les murs)
  - e. Pas prévu au budget : (Transfert des données comptables par Mr. HALLEUX) : 80.97 euros.
  - f. La taxe sur les immondices est payée par la Commune (21.96 Euros)

Conclusion : Le budget prévu est pour l'instant en équilibre pour ne pas dire en boni.

Fin de la réunion à 20 hr 30.

RUNEZERWA D.	OFFERMANS J.	KAISER E.	GEURTS A.	LECLERCQ F.	CARION R.	DUBOIS J.M.
Curé	Président	Secrétaire	Trésorier	Echevin	Membre	Membre

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : 0211.494.939

### Compte rendu de la réunion du 08 juin 2022.

#### ***Ouverture de la réunion à 18 hrs au presbytère de Bellaire.***

Présents : Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. André GEURTS – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. Robert CARION – Membre  
Mr. Jean-Marie DUBOIS - Membre

Absents et excusés : Mr. l'Abbé Ghislain KATAMBWA KABONGO – Curé  
Mr. Freddy LECLERCQ - Echevin

1. Lavage des vitres de l'église.  
Lors de la réunion du 22 février, il avait été demandé des informations complémentaires.  
3 firmes consultées :  
Dumy de Soumagne : 160.50 € + TVA  
Laurenty de Liège : 137.17 €  
Daniel Ange de Queue-du-Bois : pas d'offre vu la dangerosité du travail.  
Il n'est pas judicieux de changer de société vu la différence (23,33 € + TVA). Cette firme effectue toujours le travail avec grand soin et dans les délais demandés.
2. Plaques hydrofuges dans l'église.  
Guiset de Grivegnée : 3299.67 € TVA comprise  
Demarche de Barchon : 4031 € TVA comprise  
CM parachèvement de Blegny : 4201 € TVA comprise  
Prévu au budget Art.27 – Entretien et réparation : 5000 €  
La hauteur des plaques sera limitée à la partie basse abîmée et nous aurons 5 travées au lieu de deux.  
Travail confié à la société GUISET pour un montant de 3505,36 euros TVA comprise.
3. André GEURTS, trésorier commente les comptes de 2021, lesquels ont été approuvés par la Commune et l'Evêché.
4. Début de discussion sur le budget 2022 (Augmentation de certains postes vu la situation économique actuelle).
5. Date de la prochaine réunion - budget 2022 : à déterminer ultérieurement.

OFFERMANS J.	KAISER E.	GEURTS A.	CARION R.	DUBOIS J.M.
Président	Secrétaire	Trésorier	Echevin	Membre

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : 0211.494.939

### Compte rendu de la réunion du 22 février 2022.

#### ***Ouverture de la réunion à 18 hrs au presbytère de Bellaire.***

Présents : Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. Freddy LECLERCQ - Echevin  
Mr. André GEURTS – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. Robert CARION – Membre

Absents et excusés : Mr. l'Abbé Ghislain KATAMBWA KABONGO – Curé  
Mr. Jean-Marie DUBOIS - Membre

1. Lecture et signature du **Compte rendu de la réunion du 23 novembre 2021.**
2. Présentation des comptes de clôture pour l'année 2021.

La différence de prime de l'Assurance «ADESIO » est liée à la période de référence (changement).

Le trésorier André GEURTS donne le détail sur certaines adaptations mineures nécessaires à l'équilibre.

3. Discussion sur la simplification du dépôt des comptes et budgets  
Après contact avec l'Administration Communale il a été décidé de transmettre un maximum d'informations sous forme informatisée : journal bancaire – mandats collectifs – synthèse sur support PDF – XLS.
4. Budget 2022 :
  - a. Accès PMR à l'église : après discussion, la mise en place est malheureusement trop complexe.
  - b. Travaux prévus : panneaux Gypro hydrofuges
    - i. Nécessité de demander des informations complémentaires
    - ii. Limiter la hauteur de la protection à la partie sensible et abîmée (soit +/- 1.50m). Le métré prévu au départ resterait inchangé et permettrait de traiter deux autres parties situées à droite de l'autel. Nous attendons toujours les devis complémentaires.
5. Retable
  - a. L'appel de fonds pour la restauration nous a permis de récolter un montant se rapprochant de 2000 euros. Le compte restera ouvert jusqu'à l'inauguration de la toile.
  - b. Cette peinture devrait être en place pour Pâques 2022 et il restera à fixer l'encadrement.
6. Date de la prochaine réunion à déterminer.

OFFERMANS J.	KAISER E.	GEURTS A.	LECLERCQ F.	CARION R.
Président	Secrétaire	Trésorier	Echevin	Membre

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : 0211.494.939

### Compte rendu de la réunion du 23 novembre 2021.

**Ouverture de la réunion à 18 hrs au presbytère de Bellaire.**

Présents : Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. Freddy LECLERCQ - Echevin  
Mr. André GEURTS – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. Robert CARION – Membre

Absents et excusés : Mr. l'Abbé Ghislain KATAMBWA KABONGO – Curé  
Mr. Jean-Marie DUBOIS - Membre

1. Lavage des vitres de l'église : D11b  
La Commune fait appel à la firme Laurenty (165,98 €).  
Nous utilisons actuellement la firme Du MY (187,50 €).  
Est-il judicieux de changer ? A ce jour, la société Du My donne entière satisfaction.
2. Plaques hydrofuges sur les trois travées du côté gauche
  - Trois devis :
    - o 4031 € - Menuiserie DEMARCHE de Barchon
    - o 2840 € - GUISET ET FILS de Grivegnée
    - o 4650 € - XYLOME
  - Après discussion, il sera demandé des informations complémentaires **sur place**.
3. Budget communal D56 Grosses réparations église : est légèrement dépassé (63€).  
Montant budgétisé : 6700 € :
  - 5711, 20 pour Paolin (rejointoiment)
  - 181, 50 pour l'architecte
  - 871,21 pour Colleye (Niches extérieures)
4. Tous les membres présents regrettent l'absence systématique de notre curé Ghislain.
5. Achats envisagés : peinture pour l'église (parties abîmées et plaques hydrofuges)  
Gels et masques (COVID) – obligation légale
6. Pour le prochain budget : prévoir d'augmenter le montant du D51k (Organiste)  
5 célébrations par an (soit 150 €)
7. Ouverture d'un compte pour le financement de la restauration de la toile « ND de l'Assomption ». Robert CARION l'a effectuée.
8. Date de la prochaine réunion : à déterminer.

Fin de la réunion à 20 hrs.

OFFERMANS J.	KAISER E.	GEURTS A.	LECLERCQ F.	CARION R.
Président	Secrétaire	Trésorier	Echevin	Membre

## Annexe 2.

Réponse de la Commune à la demande de simplification (Transmission du Budget) :

Bonjour Monsieur Kaiser,

Tout ce qui va dans le sens de la simplification administrative ne peut aller que dans le bon sens.

Juste une remarque en ce qui me concerne. Peut-être que c'est juste un problème d'affichage, mais il est utile de conserver une vue sur le budget initial pour avoir en une seule vue un suivi des prévisions budgétaires.

Pour le reste, pas d'objection en ce qui me concerne. Et si en plus on peut avoir une version information de type excell en plus de la version papier c'est encore mieux.

Bien à vous.



Administration communale  
de Beyne-Heusay



**Marc HOTERMANS, Directeur général**

place Joseph Dejardin, 2 - 4610 Beyne-Heusay

Bureaux Grand'route, 243 – 4610 Beyne-Heusay

Tél. 04 355 89 14 - Fax : 04 358 36 29

GSM : 0475 54 40 98

Mail: [marc.hotermans@beyne-heusay.be](mailto:marc.hotermans@beyne-heusay.be)

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : [0211.494.939](tel:0211.494.939)

### Compte rendu de la réunion informelle du 28 octobre 2021.

#### ***Ouverture de la réunion à 20 hrs au presbytère de Bellaire.***

Présents : Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. André GEURTS – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. Robert CARION – Membre  
Mr. Jean-Marie DUBOIS - Membre

Absent et excusé : Mr. l'Abbé Ghislain KATAMBWA KABONGO – Curé

1. Jean-Marie DUBOIS suggère l'idée d'une réunion mensuelle.  
Il y aura donc une réunion le 3ième jeudi du mois, pour autant que cela soit nécessaire.
2. Ouverture d'un compte pour le financement de la restauration de la toile « N-D de l'Assomption ».  
Robert CARION se charge de l'ouverture de ce compte en collaboration avec Jacques OFFERMANS et Jean-Marie DUBOIS. Quel serait le coût pour l'impression d'un volet AB ?  
Annexe 1 : Proposition d'André GEURTS – mot d'accompagnement pour la récolte de fonds.
3. Participation à la fusion des F.E. de Beyne-Heusay.
  - André GEURTS a présenté une analyse très détaillée de la situation.  
En annexe 2 : analyse d'André GEURTS.  
En annexe 3 : questions soulevées par Edgard KAISER.
  - Jacques OFFERMANS, ainsi que Robert CARION, attirent notre attention sur le fait qu'il n'y a pas d'autre solution que la fusion afin de remplacer dans le futur les bénévoles qui nous quitteraient !

Libre à chacun d'analyser le pour et le contre. Dans un mariage, le divorce est toujours possible. Mais dans le cadre d'une fusion, il n'y aura aucune possibilité de marche arrière. Ne serait-il pas judicieux d'attendre ? N'aurions-nous pas mis la charrue devant les bœufs ?

A l'issue de la réunion, aucun consensus n'a pu être trouvé.

Pour la fusion : Jacques OFFERMANS – Robert CARION + vraisemblablement notre Curé Ghislain

Contre la fusion : André GEURTS – Edgard KAISER – Jean-Marie DUBOIS.

Une réunion officielle devra être convoquée en vue d'une délibération officielle.

En annexe 4 : exemple de délibération en vue de la fusion.

4. La prochaine réunion est une réunion officielle.  
Date à déterminer (contacts à prendre afin de déterminer la disponibilité des membres).

Fin de la réunion à 22 hrs.

OFFERMANS J.	KAISER E.	GEURTS A.	CARION R.	DUBOIS J.M
Président	Secrétaire	Trésorier	Membre	Membre



## **DE LA NECESSITE DE FUSIONNER LES FABRIQUES D'EGLISE**

### **OU PAS**

#### **LA SITUATION ACTUELLE :**

##### **Au niveau légal**

La fabrique est une institution publique gérée sur base de dispositions légales initiées sous l'Empire, adaptées au 19ème siècle dans le giron de l'Etat Belgique et plus récemment transférée, dans sa gestion, du Ministère de l'intérieur fédéral à la Région dans le cadre de la régionalisation.

Malgré les échos répétés de loin en loin par certains hommes politiques en mal de publicité d'une éventuelle révision de son fonctionnement, la situation n'est pas prête d'évoluer quoiqu'on dise. La classe politique reste généralement prudente dans ce domaine. Quoiqu'il en soit, cet hypothétique décret que l'on nous annonce depuis longtemps et qui n'arrive pas, s'appliquera, si il se fait, aux Fabriques d'église fusionnées ou pas. Il ne s'agit pas de débattre ici du bien-fondé ni d'imaginer le contenu d'un possible décret mais de voir que l'anticipation par les Fabriques d'un décret n'influencera pas son contenu par une fusion ou tout autre chose,

##### **Au niveau épiscopal**

Dans sa communication du 21 février dernier, Monsieur l'Abbé de Beukelaer, en charge de paroisses, reprecise ce qui suit : « l'évêché encourage les plateformes (une collaboration étroite). Il n'exclut pas la fusion si elle est demandée pour faire appel à une aide professionnelle. Je freine, cependant, les fusions si toutes les FE ne sont pas d'accord (fin de citation),

#### **Jusqu'à ce jour, aucune autorité, donc n'impose cette fusion.**

Lorsqu'on analyse les arguments développés, celui qui ressort chez les fabriciens, c'est la difficulté de faire face au remplacement des gestionnaires et en particulier des trésoriers.

L'autre argument important, mais apporté, celui là par un certain nombre de gestionnaires politiques est celui du coût à la collectivité,

Mon avis quant au premier argument est que pour faire face au manque de gestionnaire, la plate forme évoquée par Monsieur l'Abbé de Beukelaer sera aussi efficace sans entraîner la nécessité d'une fusion compliquée,

Quant à l'argument financier développé dans certains milieu ? Il se justifie peut-être dans certaines communes ? En ce qui concerne Bellaire les coûts engendrés sont, sous la préoccupation attentive de la Fabrique et de son Président, tout-à-fait dérisoires. Pour l'ensemble du secteur, je crois savoir que l'intervention communale tourne autour de +/- 20,000 euros. Loin de l'article de journal qui parle de 3%, ceci constitue, sur un budget de plus de 12,000,000 euros, grosso modo 0,2%.

Jusqu'à présent le Collège a reconnu notre gestion raisonnable.

Pour ma part, je pense que l'assistance aux cultes est un service public comme un autre (activités sportives, culturelles etc) Le tout devant rester raisonnable et proportionné.

Pour notre secteur, cependant, l'inquiétude des pouvoirs locaux est réel si l'on envisage la démolition d'une, voire de deux églises et leur remplacement sous une autre forme. Ce n'est en tous cas pas la fusion de Fabriques qui apportera les fonds nécessaires à une pareille entreprise.

Afin de ne pas mélanger les problèmes, rappelons que les contacts pris avec l'Administration communale sur base du rapport établi par Serge Francotte, concerne l'avenir des édifices du culte et leur maintien et pas le fonctionnement des Fabriques.

### **En conclusion :**

Tant pour les nécessités de gestion professionnelle que pour les charges qu'entraînent les églises du secteur, **une fusion s'avère inutile voire contre-productive.**

### **Considérations d'ordre affectif :**

Après ces diverses observations plutôt matérielles, je voudrais tout de même aborder un aspect plus affectif,

L'Eglise existe depuis 2000 ans avec des hauts et des bas. Je crois en la pérennité de l'église et en des jours meilleurs, différente peut-être mais toujours présente,

On évoque le culte à Bellaire déjà au 10<sup>ème</sup> siècle (une léproserie), La Vierge de Bellaire et sa chapelle au 13<sup>ème</sup> siècle – l'octroi d'indulgence par le Prince-Evêque Louis de Bourbon à qui viendra prier ND en Bois de Bellaire au 14<sup>ème</sup> siècle – les ermites hospitaliers des siècles suivants -

la construction de l'église en 1723 par les paroissiens eux-mêmes. Tout au long de ces siècles des personnes se sont occupées et ont géré ce lieu de culte jusqu'à aujourd'hui.

Fusionner, c'est abandonner notre autonomie, fusionner c'est accepter que l'on décide pour Bellaire, accepter des vases communicants et que des moyens soit orientés selon une fabrique composée par les diverses paroisses avec ce que cela implique de rejet de projets locaux,

Dans tous les cas, ces fusions ne fonctionneront pas mieux qu'une plate forme commune préconisée plus haut, Fusionner n'empêchera pas, si elle doit avoir lieu, toute révision politique douloureuse ou pas,

En conséquence de quoi, je vote contre une démarche que je considère inutile et ne répondant pas aux préoccupations évoquées

Dans le cadre des questions que certains se posent sur le regroupement de paroisses et/ou des fabriques d'églises, il est utile de préciser un certain nombre de choses :

C'est en compensation de la récupération, par le pouvoir public, des établissements religieux qui a donné, par décret impérial d'abord, par les lois de 1870 ensuite, la forme de gestion que nous connaissons actuellement et l'obligation de subventionnement aux communes.

On peut considérer qu'il s'agit d'un prêt pour un rendu.

Actuellement, la compétence dans ce domaine est attribuée à la région wallonne par la loi du 13 juillet 2001.

Des modifications, quelles qu'elles soient ne pourraient être prises que par cette assemblée, après accord des partis qui composent la majorité et probablement après consultation, voire approbation des évêchés. Cette matière, quoiqu'on en dise, reste très sensible,

Au stade actuelle, UNE seule députée à demandé l'établissement d'un cadastre des églises INOCCUPEES où très proches l'une de l'autre. J'ignore si cette proposition a reçu quelque écho, mais veillons à ne pas confondre les questions parlementaires qui donnent une visibilité aux personnes qui les posent et le réel travail de fonds qui en

résulte. L'Abbé Éric de Beukelaere, convié à un mini-débat sur le sujet à la RTBF s'est montré très prudent à ce propos et le représentant de la Commission Royale des Monuments et Sites a, par ailleurs, mis en garde contre des modifications ou des utilisations d'édifices religieux qui pourraient lui paraître illégales ou tout simplement inconvenantes,

Si, quelques fois, dans certains cercles, on pointe du doigt des dépenses que l'on met en parallèle avec une réduction des fréquentations d'église, le débat reste plus symbolique voire folklorique, Il convient de s'en tenir à la réalité des chiffres,

Qu'en est-il effectivement de cette réalité, que coûte une fabrique d'église à la collectivité.

Qu'en est-il réellement de la présence spirituelle d'une église dans un paroisse, présence que l'on ne peut résumer à un comptage de personnes à une messe.

Gardons-nous, en tout cas, d'imaginer des dérapages financiers qui n'existent peut-être pas et ne nous jetons pas dans la gueule d'un loup qui n'a peut-être jamais pensé à nous manger.

### APPROCHE FINANCIERE

A titre d'exemple, pour la paroisse de Bellaire, les frais publiés au compte de 2011 et concernant les bâtiments, chauffage compris, atteignent le montant de 5541,57 euros

La subvention communale pour frais ordinaires du culte était de, pour ce même exercice, 5159,76 euros

A ce stade, on pourrait croire que, conserver, entretenir et assurer ces bâtiments, coûteraient à l'administration autant que la subvention à la Fabrique,

Bien sûr, on peut imaginer que ces bâtiments soient rentabilisés. On remarquera cependant qu'une réaffectation, à tout le moins de l'église, est difficilement imaginable. Remarquons également que la plupart des salles communales et autres bâtiments publics ne sont pas rentabilisés si ce n'est par la mise à disposition des citoyens, souvent sans recette ou alors avec des contributions très réduites, A cette réflexion, on doit encore évoquer la charge de travail supplémentaire qu'entraînerait, pour la commune, la gestion de ces bâtiments, actuellement suivie de près par les fabrique.

En ce qui concerne le presbytère, une location peut être envisagée par l'autorité communale. . .mais après de nombreux et coûteux travaux d'aménagement et n'oublions pas, qu'actuellement, le 1er étage est déjà attribué à des associations, La jouissance de la Fabrique est donc déjà limitée.

Economie d'échelle pour les Fabriques ???

Y aurait-il moins de consommation de vin, de pain d'autel, de bougies ou autres photocopies si l'on regroupait deux églises ? Poser la question c'est y répondre,

En conclusion

**Pour les Fabriques** regrouper des églises n'a pas beaucoup de sens sur le plan financier

**Pour le pouvoir subsidiant** intérêt pratiquement inexistant

Une alternative subsiste cependant : vendre les bâtiments et donc rentrée one-shot (mais à, qui vendre et pour quoi en faire) sans oublier les restrictions urbanistiques et la commission royale des monuments et sites

### APPROCHE DE LA PRESENCE SPIRITUELLE DANS LES PAROISSES

Si, effectivement, la participation à la vie de la paroisse est moins importante, certains diront que, là où la quantité a diminué, la qualité a augmenté, ce qui est probablement vrai.

Les prestations dans nos paroisses : messes hebdomadaires, baptêmes, mariages, enterrements etc sont, certes, moins nombreuses qu'en d'autres temps mais leur nombre et le niveau de fréquentation restent évidents, Les églises et chapelles sont aussi des lieux de recueillement individuel pour qui veut prier ou méditer ou simplement se trouver dans un endroit calme , réconfortant, apaisant,

Au cours des siècles, l'Eglise a connu de nombreuses vicissitudes, cette forme de régression que nous connaissons actuellement n'est peut-être qu'une des nombreuses transitions comme en a déjà connu l'Eglise. N'enlevons pas aux chrétiens des générations futures les bâtiments qui ont été construits par leurs ancêtres chrétiens,

L'église dans un village, dans une paroisse, reste une référence à l'histoire des habitants, le symbole d'une foi qui, si elle est, pour le moment, moins exprimée, reste profondément ancrée au plus profond d'un grand nombre d'individus, inactifs peut-être mais chrétiens tout de même.

Le problème de la fréquentation, mais aussi et surtout de l'animation d'une paroisse est lié aussi à la diminution du nombre de prêtres. Un troupeau sans pasteur est un troupeau qui se perd dans la montagne. Un troupeau sans bergerie est un troupeau qui ne se rassemble plus. Espérons à ce sujet que, pour paraphraser un auteur, le Vatican pense à la moitié de l'humanité, c-a-d les femmes et qu'on leur ouvre l'accès à la prêtrise.

Pour conclure, l'expression « avoir l'esprit de clocher » n'est pas seulement péjorative, elle démontre l'attachement que les gens ont à leur église et on participe mieux à quelque chose qui nous est proche.

Gabriel Ringlet, prêtre et recteur de l'ucl a dit lors d'un débat récent consacré à la succession du pape ; »l'avenir de l'Eglise appartient aux petites communautés locales dynamiques »

### Annexe 3

#### Fabrique d'Eglise de Bellaire

Bellaire, le 24/10/2021.

Bonjour à tous,

Certains d'entre-nous, dont moi-même se sont lancés dans un processus de fusion.

Comprendre et analyser les tenants et les aboutissants d'une éventuelle fusion est essentiel.

1. Les paroissiens ont-ils été invités à formuler leur opinion ?  
Non. Après un sondage à la sortie d'un office à Bellaire, le résultat fut négatif à une très grande majorité.
2. Avant toute démarche de fusion, ne serait-il pas judicieux de procéder à un rapprochement progressif des différents « Clochers » ? Actuellement, personne ne sait ce qui se passe dans les autres Fabriques (Aucun échange d'informations : situation financière, investissements prévus, projets communaux, ...)
3. Simplification administrative et économies budgétaires.  
Pour l'Evêché et pour la Commune, un interlocuteur unique est idéal ; mais combien de réunions et discussions préalables et « Quid » de la décision ? Les petites paroisses pauvres ne seront-elles pas délaissées ?
4. Gestion comptable.  
Exercée aujourd'hui par un bénévole, elle sera assurée demain par un professionnel rémunéré par l'autorité de tutelle. Celui-ci aura-t-il la moindre expérience dans la gestion des F.E. ?
5. Composition de la future structure (dans minimum deux ans).  
Aujourd'hui déjà les candidats sont inexistantes, mais que dire dans deux ans ?
6. Solidarité budgétaire.  
Actuellement, aucune Fabrique de notre Commune n'a suffisamment de ressources pour financer l'entretien de sa propre église !
7. Disponibilité des futurs acteurs dans la « Fabrique Mère »  
Il faudrait lancer un appel à candidatures, tout le monde attend les volontaires.
8. Représentation dans la nouvelle structure  
Nous aurions 2 représentants par Paroisse. A quatre autour de la table, c'est difficile, mais que dire à 10 !
9. Perte de l'intitulé administratif « Eglise » au profit de « Chapelle ».  
Quelles en sont les implications ?
10. Fusion obligatoire de TOUTES LES FABRIQUES - « C'est tout le monde ou rien »  
Est-il raisonnable de forcer la main avec de tels propos ? L'allégation ne serait-elle pas mensongère ?
11. Norme de l'Evêché (moins de 65 ans) – Absurde et irréaliste.
12. Délibération pour la procédure de fusion  
Dans la procédure, il est fait mention de la composition du C.F. :
  - Quid des Fabriques qui n'ont plus de Président, de Secrétaire ?
  - Quid des candidats dans la nouvelle Fabrique d'Eglise ? Nihil à ce jour.

Ne serait-il pas plus simple d'évoluer vers une structure, tel un groupement, un organe de coordination, ... ?

Ce système permettrait également une mutualisation des compétences, des achats et une planification des travaux.

Il ne faut pas perdre de vue que le statut actuel des Fabriques d'Eglise évoluera à l'image de ce qui se passe actuellement en Région Bruxelloise. Déjà en 2012, le Ministre FURLAN envisageait de limiter fortement les pouvoirs des Fabriques d'Eglise, ce qui arrivera inéluctablement.

N'aurions-nous pas mis la charrue avant les bœufs sous l'effet de certaines promesses de simplifications ?

Quels seraient les avantages d'une fusion pour notre Paroisse ?

**Vos réponses à cette dernière question sont attendues impatiemment !**

**Edgard KAISER**

## **Procédure de fusion – Modèles de délibérations**

*(Il est très important que le Bourgmestre ait été invité à ces réunions avec convocation officielle au moins huit jours à l'avance et indication de l'ordre du jour précis)*

### **1°) Délibération de chaque fabrique qui sera fusionnée avec la fabrique « mère »**

Séance ordinaire ou extraordinaire (autorisée par l'Evêque de Liège en date du ..... ) du .....2021 du conseil de fabrique de .....

Etaient présents : .....

Excusés : .....

Absents : .....

En application de la législation, et en particulier des articles 18 et suivants du décret wallon du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, la fabrique d'église de ....N°BCE .....(Banque Carrefour des Entreprises), décide, en accord avec l'autorité diocésaine et l'administration communale en même temps que les fabriques d'églises des paroisses de

- .....

- .....

de se regrouper par fusion par absorption en vue de composer une nouvelle paroisse reprenant les territoires de chacune des paroisses fusionnées.

Cette nouvelle fabrique d'église de la paroisse dite « paroisse mère » portera le nom de « ..... ».

Cette décision a pour effet, après autorisation du Ministre, de transférer le territoire de l'ancienne paroisse à la paroisse de (nom de la paroisse mère) qui sera constituée concomitamment, avec les conséquences que cela implique quant à la gestion des biens.

L'église paroissiale de .....accèdera au rang de chapelle dépendant de l'église principale de (nom de la paroisse mère) et elle restera un lieu de culte dûment reconnu.

Cette décision aura pour conséquence le transfert des biens et des avoirs des anciennes fabriques qui seront désormais gérées par le conseil de fabrique de la fabrique absorbante ainsi constituée.

Le conseil de fabrique de la nouvelle paroisse sera composé conformément à la législation en cours (A.R 12/03/1849 - article 6) en assurant la représentativité des différentes paroisses regroupées.

Lorsque la fusion aura pris effet civilement (après autorisation du Ministre) seule la fabrique absorbante mère conservera un n° d'identification à la Banque carrefour, les n° d'entreprise des fabriques fusionnées devront être supprimés.

L'ensemble des biens immobiliers appartenant aux différentes anciennes fabriques seront repris au cadastre sous le nom de la fabrique d'église de .....

Cette décision est prise en vue d'une simplification administrative et d'une gestion des biens globalisée plus rationnelle.

### **2°) Délibération de la fabrique principale (« mère » ou « absorbante »)**

Réunion du conseil de fabrique de « (nom de la paroisse mère) », du .....2021, réunion ordinaire ou extraordinaire (autorisée par l'Evêque en date du .....)

Etaient Présents : .....

Excusés : .....

.....

Absents : .....

En application de la législation, et en particulier des articles 18 et suivants du décret wallon du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, la fabrique d'église de .....accepte, en accord avec l'autorité diocésaine et l'autorité communale, l'extension de son territoire par la fusion et le regroupement des différentes fabriques d'église de l'entité, à savoir :

Dénominations +N° BCE

.....  
.....  
.....  
.....

Notre fabrique d'église de la paroisse dite « paroisse mère » portera désormais le nom de « ..... ».

Cette décision aura pour conséquence le transfert des biens et des avoirs des anciennes fabriques qui seront désormais gérées par notre conseil de fabrique de la nouvelle paroisse mère ainsi constituée.

Tous les biens immobiliers seront repris sous la matrice cadastrale de notre fabrique « ..... ».

(->Démarche à faire auprès du cadastre et enregistrement)

L'identification à la Banque carrefour sera modifiée de telle sorte que seule la fabrique d'église mère conservera un n° d'identification.

Le conseil de fabrique de la nouvelle paroisse de .....sera constitué dès approbation par le Gouvernement wallon (décret du 18 mai 2017) conformément à la législation en vigueur (A.R 12/03/1849) en assurant la représentativité des anciennes paroisses regroupées.

Cette décision est prise en vue d'une simplification administrative et d'une gestion des biens globalisée plus rationnelle.

Version du 10/09/2021

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : 0211.494.939

## Compte rendu de la réunion du 24 juin 2021.

### ***Ouverture de la réunion à 19 hrs au presbytère de Bellaire.***

Présents : Mr. Freddy LECLERCQ – Echevin  
Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. Robert CARION – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. André GEURTS – Membre  
Mr. Jean-Marie DUBOIS - Candidat

Absents et excusés : Mr. l'Abbé Ghislain KATAMBWA KABONGO – Curé  
Mr. Joseph RENKENS – Membre

Les membres du Conseil ont été convoqués par courrier en date du **18 juin 2021**.

1. Le Conseil prend acte
  - a. de la **démission de Mr. RENKENS** et le remercie pour les multiples services rendus à notre Paroisse durant plusieurs années ;
  - b. de la candidature de **Mr. André GEURTS comme trésorier** - élu à la majorité ;
  - c. de la candidature de **Mr. Jean-Marie DUBOIS comme membre** – élu à la majorité ;
2. Utilisation du solde du Budget 2020 :
  - a. Eglise : Revêtir la costière près de la sacristie ;
  - b. Presbytère : Revêtir la costière au-dessus du garage + rampe dans la cave.
3. Validation du Budget 2022 :

Explication des remarques préalables formulées par l'Adm. Communale  
Mr. André GEURTS attire notre attention sur une erreur comptable (Différence de 32€)  
Plus de détails concernant les remarques en page 2 du présent.
4. Fin de la collaboration de Mme BATTISTONI.

Mme BATTISTONI « trésorière intérim » a signalé à Mr. OFFERMANS qu'elle mettait fin à sa mission à la date du 31 juillet 2021. Nous la prions de mettre à la disposition du Conseil de Fabrique la totalité des données informatiques (Programme de Mr. HALLEUX) ainsi que tous les documents relatifs à cette gestion avant le 15 juillet.  
Le secrétaire transmettra une demande dans ce sens par courriel.  
A défaut de réponse, la même demande sera transmise par courrier recommandé avec accusé de réception.
5. Retable (Tableau).

Il est regrettable que celui-ci ait été endommagé durant son transport !  
Discussions sur son éventuelle restauration et son financement. Aucune décision prise pour l'instant.
6. Date de la prochaine réunion : à déterminer.  
Fin de la réunion à 21 hrs.

OFFERMANS J.

KAISER E.

GEURTS A.

LECLERCQ.F

CARION R.

DUBOIS J.M

Président

Secrétaire

Trésorier

Echevin

Membre

Membre



# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : [0211.494.939](tel:0211.494.939)

### Compte rendu de la réunion du 29 avril 2021

**Ouverture de la réunion à 19 hrs en l'église de Bellaire (Afin de respecter les règles COVID).**

Présents : Mr. l'Abbé Ghislain KATAMBWA KABONGO – Curé  
Mr. Freddy LECLERCQ – Echevin  
Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. André GEURTS – Membre  
Mr. Robert CARION – Membre

Mme Liliane KEMPENEERS – Invitée (Comptabilité de la Fabrique d'église)

Absent et excusé : Mr. Joseph RENKENS – Membre

Les membres du Conseil ont été convoqués par courrier en date du **20 avril 2021**.

**Lecture du dernier PV de réunion (12 janvier 2021) et signature de celui-ci.**

**A l'ouverture de la réunion, Monsieur André GEURTS s'interroge sur la présence de Mme KEMPENEERS. Rép. : Sur invitation du Président afin d'étayer la partie comptable de la Fabrique.**

#### **1. Présentation des comptes de 2020**

Les comptes de 2020 sont rentrés approuvés par la Commune.

Le Président J. OFFERMANS remercie Mme KEMPENEERS (Trésorière par interim) pour son travail.

#### **2. Travaux prévus en 2021 et acceptés par la Commune**

- a. Obturation des niches sous-toiture et rejointoyage d'une fenêtre (à droite du chœur) – Travaux terminés (COLLEYE David de Jupille).
- b. Rejointoyage de certaines parties de murs extérieurs.  
Rendez-vous ce 30 avril 2021 sur le chantier (Architecte et entreprise PAOLIN de Queue-du-Bois).  
Début des travaux prévus le 03 mai 2021.

#### **3. Travaux envisagés non prévus à ce jour au budget pour 2021**

- a. Drainage des eaux le long de l'église - côté parking  
Demande effectuée : pourrait être réalisé par les Services Communaux.
- b. Descente d'eau de la gouttière de l'église à raccorder directement. Celle-ci se déversait dans la gouttière de la chapelle d'où débordement constant en cas de fortes pluies. Travail effectué par COLLEYE David lors de l'obturation des niches sous-toiture.
- c. Aménagement d'un sas d'entrée vitré.

Mr. le Bourgmestre HENROTTIN, ainsi que Mrs. DUBOIS et ANCION, sont passés à l'église. Après analyse, il appert que cette dépense n'est pas judicieuse.

- d. Humidité sur le mur latéral gauche. Trois travées sont recouvertes de plaques de plâtre hydrofugées avec aération. Le résultat étant concluant, il serait judicieux d'effectuer le même travail pour les deux travées restantes et les 3 colonnes.  
Demande de devis en cours. Coût estimé : +/- 3500 euros.

**4. Les PV des réunions de la F.E. de Bellaire depuis 1998 sont disponibles sur support informatique.**

**5. Fusion des Conseils de Fabrique**

Prochaine réunion prévue le **26 mai 2021** à Heusay .

La convocation parviendra en temps utile aux personnes concernées.

Grâce à la collaboration d'André GEURTS, l'inventaire de l'église sera mis sur support informatique.

André GEURTS nous demande de joindre le document annexé au présent PV et d'en tenir compte lors de nos prochaines discussions en vue de la fusion.

**6. Elections des membres.**

**Président : Jacques OFFERMANS - Secrétaire : Edgard KAISER**

sont reconduits dans leur fonction à la majorité absolue.

Lors du vote, le Curé G. KATAMBWA s'est retiré.

**7. EGLISES OUVERTES 2021**

Unanimité en vue de la participation.

Renseignements pris, les inscriptions sont clôturées pour 2021. **Ce sera donc pour 2022.**

**8. Maître-Autel à la place des trois panneaux blancs situés dans le chœur**

Nous avons rendez-vous avec Mr. CHARLIER, Président de la Commission d'Art Sacré du Séminaire de Liège. Il analysera la situation et proposera éventuellement une solution.

**9. Date de la prochaine réunion**

A déterminer ultérieurement.

**Réunion terminée à 20 hrs.**

<b>A. GEURTS</b>	<b>R. CARION</b>	<b>F. LECLERCQ</b>	<b>J. OFFERMANS</b>	<b>E. KAISER</b>	<b>G. KATAMBWA</b>
<b>Membre</b>	<b>Membre</b>	<b>Echevin</b>	<b>Président</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Curé</b>

Annexe :

## **DE LA NECESSITE DE FUSIONNER LES FABRIQUES D'EGLISE**

### **OU PAS**

#### **LA SITUATION ACTUELLE :**

##### **Au niveau légal**

La fabrique est une institution publique gérée sur base de dispositions légales initiées sous l'Empire, adaptées au 19ème siècle dans le giron de l'Etat Belgique et plus récemment transférée, dans sa gestion, du Ministère de l'intérieur fédéral à la Région dans le cadre de la régionalisation.

Malgré les échos répétés de loin en loin par certains hommes politiques en mal de publicité d'une éventuelle révision de son fonctionnement, la situation n'est pas prête d'évoluer quoi qu'on dise. La classe politique reste généralement prudente dans ce domaine. Quoiqu'il en soit, cet hypothétique décret que l'on nous annonce depuis longtemps et qui n'arrive pas, s'appliquera, si il se fait, aux Fabriques d'église fusionnées ou pas.

Il ne s'agit pas de débattre ici du bien-fondé ni d'imaginer le contenu d'un possible décret mais de voir que l'anticipation par les Fabriques d'un décret n'influencera pas son contenu par une fusion ou tout autre chose,

##### **Au niveau épiscopal**

Dans sa communication du 21 février dernier, Monsieur l'Abbé de Beukelaer, en charge de paroisses, réprécise ce qui suit : « l'évêché encourage les plateformes (une collaboration étroite). Il n'exclut pas la fusion si elle est demandée pour faire appel à une aide professionnelle. Je freine, cependant, les fusions si toutes les FE ne sont pas d'accord (fin de citation),

#### **Jusqu'à ce jour, aucune autorité, donc n'impose cette fusion.**

Lorsqu'on analyse les arguments développés, celui qui ressort chez les fabriciens, c'est la difficulté de faire face au remplacement des gestionnaires et en particulier des trésoriers.

L'autre argument important, mais apporté, celui là par un certain nombre de gestionnaires politiques est celui du coût à la collectivité,

Mon avis quant au premier argument est que pour faire face au manque de gestionnaire, la plate forme évoquée par Monsieur l'Abbé de Beukelaer sera aussi efficace sans entraîner la nécessité d'une fusion compliquée,

Quant à l'argument financier développé dans certains milieu ? Il se justifie peut-être dans certaines communes ? En ce qui concerne Bellaire les coûts engendrés sont, sous la préoccupation attentive de la Fabrique et de son Président, tout-à-fait dérisoires. Pour l'ensemble du secteur, je crois savoir que l'intervention communale tourne autour de +/-

20,000 euros. Loin de l'article de journal qui parle de 3%, ceci constitue, sur un budget de plus de 12,000,000 euros, grosso modo 0,2%.

Jusqu'à présent le Collège a reconnu notre gestion raisonnable.

Pour ma part, je pense que l'assistance aux cultes est un service public comme un autre (activités sportives, culturelles etc) Le tout devant rester raisonnable et proportionné.

Pour notre secteur, cependant, l'inquiétude des pouvoirs locaux est réel si l'on envisage la démolition d'une, voire de deux églises et leur remplacement sous une autre forme. Ce n'est en tous cas pas la fusion de Fabriques qui apportera les fonds nécessaires à une pareille entreprise.

Afin de ne pas mélanger les problèmes, rappelons que les contacts pris avec l'Administration communale sur base du rapport établi par Serge Francotte, concerne l'avenir des édifices du culte et leur maintien et pas le fonctionnement des Fabriques.

### **En conclusion :**

Tant pour les nécessités de gestion professionnelle que pour les charges qu'entraînent les églises du secteur, **une fusion s'avère inutile voire contre-productive.**

### **Considérations d'ordre affectif :**

Après ces diverses observations plutôt matérielles, je voudrais tout de même aborder un aspect plus affectif,

L'Eglise existe depuis 2000 ans avec des hauts et des bas. Je crois en la pérennité de l'église et en des jours meilleurs, différente peut-être mais toujours présente,

On évoque le culte à Bellaire déjà au 10<sup>ème</sup> siècle (une léproserie), La Vierge de Bellaire et sa chapelle au 13<sup>ème</sup> siècle – l'octroi d'indulgence par le Prince-Evêque Louis de Bourbon à qui viendra prier ND en Bois de Bellaire au 14<sup>ème</sup> siècle – les ermites hospitaliers des siècles suivants -

la construction de l'église en 1723 par les paroissiens eux-mêmes. Tout au long de ces siècles des personnes se sont occupées et ont géré ce lieu de culte jusqu'à aujourd'hui.

Fusionner, c'est abandonner notre autonomie, fusionner c'est accepter que l'on décide pour Bellaire,

accepter des vases communicants et que des moyens soit orientés selon une fabrique composée par les diverses paroisses avec ce que cela implique de rejet de projets locaux,

Dans tous les cas, ces fusions ne fonctionneront pas mieux qu'une plate forme commune préconisée plus haut, Fusionner n'empêchera pas, si elle doit avoir lieu, toute révision politique douloureuse ou pas,

En conséquence de quoi, je vote contre une démarche que je considère inutile et ne répondant

pas aux préoccupations évoquées

Dans le cadre des questions que certains se posent sur le regroupement de paroisses et/ou des fabriques d'églises, il est utile de préciser un certain nombre de choses :

C'est en compensation de la récupération, par le pouvoir public, des établissements religieux qui a donné, par décret impérial d'abord, par les lois de 1870 ensuite, la forme de gestion que nous connaissons actuellement et l'obligation de subventionnement aux communes.

On peut considérer qu'il s'agit d'un prêté pour un rendu.

Actuellement, la compétence dans ce domaine est attribuée à la région wallonne par la loi du 13 juillet 2001.

Des modifications, quelles qu'elles soient ne pourraient être prises que par cette assemblée, après accord des partis qui composent la majorité et probablement après consultation, voire approbation des évêchés. Cette matière, quoiqu'on en dise, reste très sensible,

Au stade actuelle, UNE seule députée à demandé l'établissement d'un cadastre des églises INOCCUPEES où très proches l'une de l'autre. J'ignore si cette proposition à reçu quelque écho, mais veillons à ne pas confondre les questions parlementaires qui donnent une visibilité aux personnes qui les posent et le réel travail de fonds qui en résulte. L'Abbé Éric de Beukelaere, convié à un mini-débat sur le sujet à la RTBF s'est montré très prudent à ce propos et le représentant de la Commission Royale des Monuments et Sites a, par ailleurs, mis en garde contre des modifications ou des utilisations d'édifices religieux qui pourraient lui paraître illégales ou tout simplement inconvenantes,

Si, quelques fois, dans certains cercles, on pointe du doigt des dépenses que l'on met en parallèle avec une réduction des fréquentations d'église, le débat reste plus symbolique voire folklorique, Il convient de s'en tenir à la réalité des chiffres,

Qu'en est-il effectivement de cette réalité, que coûte une fabrique d'église à la collectivité.

Qu'en est-il réellement de la présence spirituelle d'une église dans un paroisse, présence que l'on ne peut résumer à un comptage de personnes à une messe.

Gardons-nous, en tout cas, d'imaginer des dérapages financiers qui n'existent peut-être pas et ne nous jetons pas dans la gueule d'un loup qui n'a peut-être jamais pensé à nous manger.

#### APPROCHE FINANCIERE

A titre d'exemple, pour la paroisse de Bellaire, les frais publiés au compte de 2011 et concernant les bâtiments, chauffage compris, atteignent le montant de 5541,57 euros

La subvention communale pour frais ordinaires du culte était de, pour ce même exercice, 5159,76 euros

A ce stade, on pourrait croire que, conserver, entretenir et assurer ces bâtiments, coûteraient à l'administration autant que la subvention à la Fabrique,

Bien sûr, on peut imaginer que ces bâtiments soient rentabilisés. On remarquera cependant qu'une réaffectation, à tout le moins de l'église, est difficilement imaginable. Remarquons également que la plupart des salles communales et autres bâtiments publics ne sont pas rentabilisés si ce n'est par la mise à disposition des citoyens, souvent sans recette ou alors avec des contributions très réduites, A cette réflexion, on doit encore évoquer la charge de travail supplémentaire qu'entraînerait, pour la commune, la gestion de ces bâtiments, actuellement suivie de près par les fabrique.

En ce qui concerne le presbytère, une location peut être envisagée par l'autorité communale. . .mais après de nombreux et coûteux travaux d'aménagement et n'oublions pas, qu'actuellement, le 1er étage est déjà attribué à des associations, La jouissance de la Fabrique est donc déjà limitée.

Economie d'échelle pour les Fabriques ???

Y aurait-il moins de consommation de vin, de pain d'autel, de bougies ou autres photocopies si l'on regroupait deux églises ? Poser la question c'est y répondre,

En conclusion

**Pour les Fabriques** regrouper des églises n'a pas beaucoup de sens sur le plan financier

**Pour le pouvoir subsidiant** intérêt pratiquement inexistant

Une alternative subsiste cependant : vendre les bâtiments et donc rentrée one-shot (mais à, qui vendre et pour quoi en faire) sans oublier les restrictions urbanistiques et la commission royale des monuments et sites

#### APPROCHE DE LA PRESENCE SPIRITUELLE DANS LES PAROISSES

Si, effectivement, la participation à la vie de la paroisse est moins importante, certains diront que, là où la quantité a diminué, la qualité a augmenté, ce qui est probablement vrai.

Les prestations dans nos paroisses : messes hebdomadaires, baptêmes, mariages, enterrements etc sont, certes, moins nombreuses qu'en d'autres temps mais leur nombre et le niveau de fréquentation restent évidents, Les églises et chapelles sont aussi des lieux de recueillement individuel pour qui veut prier ou méditer ou simplement se trouver dans un endroit calme , réconfortant, apaisant,

Au cours des siècles, l'Eglise a connu de nombreuses vicissitudes, cette forme de régression que nous connaissons actuellement n'est peut-être qu'une des nombreuses transitions comme en a déjà connu l'Eglise. N'enlevons pas aux chrétiens des générations futures les bâtiments qui ont été construits par leurs ancêtres chrétiens,

L'église dans un village, dans une paroisse, reste une référence à l'histoire des habitants, le symbole d'une foi qui, si elle est, pour le moment, moins exprimée, reste profondément ancrée au plus profond d'un grand nombre d'individus, inactifs peut-être mais chrétiens tout de même.

Le problème de la fréquentation, mais aussi et surtout de l'animation d'une paroisse est lié aussi à la diminution du nombre de prêtres. Un troupeau sans pasteur est un troupeau qui se perd dans la montagne. Un troupeau sans bergerie est un troupeau qui ne se rassemble plus. Espérons à ce sujet que, pour paraphraser un auteur, le Vatican pense à la moitié de l'humanité, c-a-d les femmes et qu'on leur ouvre l'accès à la prêtrise.

Pour conclure, l'expression « avoir l'esprit de clocher » n'est pas seulement péjorative, elle démontre l'attachement que les gens ont à leur église et on participe mieux à quelque chose qui nous est proche.

Gabriel Ringlet, prêtre et recteur de l'ucl a dit lors d'un débat récent consacré à la succession du pape ; »l'avenir de l'Eglise appartient aux petites communautés locales dynamiques »

### Annexe 3

Fabrique d'Eglise de Bellaire  
24/10/2021.

Bellaire, le

Bonjour à tous,

Certains d'entre-nous, dont moi-même se sont lancés dans un processus de fusion.

Comprendre et analyser les tenants et les aboutissants d'une éventuelle fusion est essentiel.

1. Les paroissiens ont-ils été invités à formuler leur opinion ?  
Non. Après un sondage à la sortie d'un office à Bellaire, le résultat fut négatif à une très grande majorité.
2. Avant toute démarche de fusion, ne serait-il pas judicieux de procéder à un rapprochement progressif des différents « Clochers » ? Actuellement, personne ne sait ce qui se passe dans les autres Fabriques (Aucun échange d'informations : situation financière, investissements prévus, projets communaux, ...)
3. Simplification administrative et économies budgétaires.  
Pour l'Evêché et pour la Commune, un interlocuteur unique est idéal ; mais combien de réunions et discussions préalables et « Quid » de la décision ? Les petites paroisses pauvres ne seront-elles pas délaissées ?
4. Gestion comptable.  
Exercée aujourd'hui par un bénévole, elle sera assurée demain par un professionnel rémunéré par l'autorité de tutelle. Celui-ci aura-t-il la moindre expérience dans la gestion des F.E. ?
5. Composition de la future structure (dans minimum deux ans).  
Aujourd'hui déjà les candidats sont inexistant, mais que dire dans deux ans ?
6. Solidarité budgétaire.  
Actuellement, aucune Fabrique de notre Commune n'a suffisamment de ressources pour financer l'entretien de sa propre église !
7. Disponibilité des futurs acteurs dans la « Fabrique Mère »  
Il faudrait lancer un appel à candidatures, tout le monde attend les volontaires.
8. Représentation dans la nouvelle structure  
Nous aurions 2 représentants par Paroisse. A quatre autour de la table, c'est difficile, mais que dire à 10 !
9. Perte de l'intitulé administratif « Eglise » au profit de « Chapelle ».  
Quelles en sont les implications ?
10. Fusion obligatoire de TOUTES LES FABRIQUES - « C'est tout le monde ou rien »  
Est-il raisonnable de forcer la main avec de tels propos ? L'allégation ne serait-elle pas mensongère ?
11. Norme de l'Evêché (moins de 65 ans) – Absurde et irréaliste.
12. Délibération pour la procédure de fusion  
Dans la procédure, il est fait mention de la composition du C.F. :
  - Quid des Fabriques qui n'ont plus de Président, de Secrétaire ?
  - Quid des candidats dans la nouvelle Fabrique d'Eglise ? Nihil à ce jour.

Ne serait-il pas plus simple d'évoluer vers une structure, tel un groupement, un organe de coordination, ... ?

Ce système permettrait également une mutualisation des compétences, des achats et une planification des travaux.

Il ne faut pas perdre de vue que le statut actuel des Fabriques d'Eglise évoluera à l'image de ce qui se passe actuellement en Région Bruxelloise. Déjà en 2012, le Ministre FURLAN envisageait de limiter fortement les pouvoirs des Fabriques d'Eglise, ce qui arrivera inéluctablement.

N'aurions-nous pas mis la charrue avant les bœufs sous l'effet de certaines promesses de simplifications ?

Quels seraient les avantages d'une fusion pour notre Paroisse ?

**Vos réponses à cette dernière question sont attendues impatiemment !**

**Edgard KAISER**

**Annexe 4**

**Procédure de fusion – Modèles de délibérations**

*(Il est très important que le Bourgmestre ait été invité à ces réunions avec convocation officielle au moins huit jours à l'avance et indication de l'ordre du jour précis)*

**1°) Délibération de chaque fabrique qui sera fusionnée avec la fabrique « mère »**

Séance ordinaire ou extraordinaire (autorisée par l'Evêque de Liège en date du ..... ) du .....2021 du conseil de fabrique de .....

Etaient présents : .....

Excusés : .....

Absents :

En application de la législation, et en particulier des articles 18 et suivants du décret wallon du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, la fabrique d'église de .....N°BCE .....(Banque Carrefour des Entreprises), décide, en accord avec l'autorité diocésaine et l'administration communale en même temps que les fabriques d'églises des paroisses de  
- .....  
- .....

de se regrouper par fusion par absorption en vue de composer une nouvelle paroisse reprenant les territoires de chacune des paroisses fusionnées.

Cette nouvelle fabrique d'église de la paroisse dite « paroisse mère » portera le nom de « ..... ».

Cette décision a pour effet, après autorisation du Ministre, de transférer le territoire de l'ancienne paroisse à la paroisse de (nom de la paroisse mère) qui sera constituée concomitamment, avec les conséquences que cela implique quant à la gestion des biens.

L'église paroissiale de .....accèdera au rang de chapelle dépendant de l'église principale de (nom de la paroisse mère) et elle restera un lieu de culte dûment reconnu.

Cette décision aura pour conséquence le transfert des biens et des avoirs des anciennes fabriques qui seront désormais gérées par le conseil de fabrique de la fabrique absorbante ainsi constituée.

Le conseil de fabrique de la nouvelle paroisse sera composé conformément à la législation en cours (A.R 12/03/1849 - article 6) en assurant la représentativité des différentes paroisses regroupées.

Lorsque la fusion aura pris effet civilement (après autorisation du Ministre) seule la fabrique absorbante mère conservera un n° d'identification à la Banque carrefour, les n° d'entreprise des fabriques fusionnées devront être supprimés.

L'ensemble des biens immobiliers appartenant aux différentes anciennes fabriques seront repris au cadastre sous le nom de la fabrique d'église de .....

Cette décision est prise en vue d'une simplification administrative et d'une gestion des biens globalisée plus rationnelle.

## **2°) Délibération de la fabrique principale (« mère » ou « absorbante »)**

Réunion du conseil de fabrique de « (nom de la paroisse mère) », du .....2021, réunion ordinaire ou extraordinaire (autorisée par l'Evêque en date du .....

Etaient Présents : .....

Excusés : .....

Absents : .....

En application de la législation, et en particulier des articles 18 et suivants du décret wallon du 18 mai 2017 relatif à la reconnaissance et aux obligations des établissements chargés de la gestion du temporel des cultes reconnus, la fabrique d'église de .....accepte, en accord avec l'autorité diocésaine et l'autorité communale, l'extension de son territoire par la fusion et le regroupement des différentes fabriques d'église de l'entité, à savoir :

Dénominations +N° BCE

.....  
.....  
.....  
.....

Notre fabrique d'église de la paroisse dite « paroisse mère » portera désormais le nom de « ..... ».

Cette décision aura pour conséquence le transfert des biens et des avoirs des anciennes fabriques qui seront désormais gérées par notre conseil de fabrique de la nouvelle paroisse mère ainsi constituée.

Tous les biens immobiliers seront repris sous la matrice cadastrale de notre fabrique « ..... ».

(->Démarche à faire auprès du cadastre et enregistrement)

L'identification à la Banque carrefour sera modifiée de telle sorte que seule la fabrique d'église mère conservera un n° d'identification.

Le conseil de fabrique de la nouvelle paroisse de .....sera constitué dès approbation par le Gouvernement wallon (décret du 18 mai 2017) conformément

à la législation en vigueur (A.R 12/03/1849) en assurant la représentativité des anciennes paroisses regroupées.

Cette décision est prise en vue d'une simplification administrative et d'une gestion des biens globalisée plus rationnelle.

Version du 10/09/2021

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : [0211.494.939](tel:0211.494.939)

### **Compte rendu de la réunion du 29 avril 2021**

***Ouverture de la réunion à 19 hrs en l'église de Bellaire (Afin de respecter les règles COVID).***

Présents : Mr. l'Abbé Ghislain KATAMBWA KABONGO – Curé  
Mr. Freddy LECLERCQ – Echevin  
Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. André GEURTS – Membre  
Mr. Robert CARION – Membre

Mme Liliane KEMPENEERS – Invitée (Comptabilité de la Fabrique d'église)

Absent et excusé : Mr. Joseph RENKENS – Membre

Les membres du Conseil ont été convoqués par courrier en date du **20 avril 2021**.

**Lecture du dernier PV de réunion (12 janvier 2021) et signature de celui-ci.**

**A l'ouverture de la réunion, Monsieur André GEURTS s'interroge sur la présence de Mme KEMPENEERS. Rép. : Sur invitation du Président afin d'étayer la partie comptable de la Fabrique.**

#### **1. Présentation des comptes de 2020**

Les comptes de 2020 sont rentrés approuvés par la Commune.

Le Président J. OFFERMANS remercie Mme KEMPENEERS (Trésorière par interim) pour son travail.

#### **2. Travaux prévus en 2021 et acceptés par la Commune**

- a. Obturation des niches sous-toiture et rejointoyage d'une fenêtre (à droite du chœur) – Travaux terminés (COLLEYE David de Jupille).
- b. Rejointoyage de certaines parties de murs extérieurs.  
Rendez-vous ce 30 avril 2021 sur le chantier (Architecte et entreprise PAOLIN de Queue-du-Bois).  
Début des travaux prévus le 03 mai 2021.

#### **3. Travaux envisagés non prévus à ce jour au budget pour 2021**

- a. Drainage des eaux le long de l'église - côté parking  
Demande effectuée : pourrait être réalisé par les Services Communaux.
- b. Descente d'eau de la gouttière de l'église à raccorder directement. Celle-ci se déversait dans la gouttière de la chapelle d'où débordement constant en cas de fortes pluies. Travail effectué par COLLEYE David lors de l'obturation des niches sous-toiture.
- c. Aménagement d'un sas d'entrée vitré.

Mr. le Bourgmestre HENROTTIN, ainsi que Mrs. DUBOIS et ANCION, sont passés à l'église. Après analyse, il appert que cette dépense n'est pas judicieuse.

- d. Humidité sur le mur latéral gauche. Trois travées sont recouvertes de plaques de plâtre hydrofugées avec aération. Le résultat étant concluant, il serait judicieux d'effectuer le même travail pour les deux travées restantes et les 3 colonnes. Demande de devis en cours. Coût estimé : +/- 3500 euros.

**4. Les PV des réunions de la F.E. de Bellaire depuis 1998 sont disponibles sur support informatique.**

**5. Fusion des Conseils de Fabrique**

Prochaine réunion prévue le **26 mai 2021** à Heusay .

La convocation parviendra en temps utile aux personnes concernées.

Grâce à la collaboration d'André GEURTS, l'inventaire de l'église sera mis sur support informatique.

André GEURTS nous demande de joindre le document annexé au présent PV et d'en tenir compte lors de nos prochaines discussions en vue de la fusion.

**6. Elections des membres.**

**Président : Jacques OFFERMANS - Secrétaire : Edgard KAISER**

sont reconduits dans leur fonction à la majorité absolue.

Lors du vote, le Curé G. KATAMBWA s'est retiré.

**7. EGLISES OUVERTES 2021**

Unanimité en vue de la participation.

Renseignements pris, les inscriptions sont clôturées pour 2021. **Ce sera donc pour 2022.**

**8. Maître-Autel à la place des trois panneaux blancs situés dans le chœur**

Nous avons rendez-vous avec Mr. CHARLIER, Président de la Commission d'Art Sacré du Séminaire de Liège. Il analysera la situation et proposera éventuellement une solution.

**9. Date de la prochaine réunion**

A déterminer ultérieurement.

**Réunion terminée à 20 hrs.**

<b>A. GEURTS</b>	<b>R. CARION</b>	<b>F. LECLERCQ</b>	<b>J. OFFERMANS</b>	<b>E. KAISER</b>	<b>G. KATAMBWA</b>
<b>Membre</b>	<b>Membre</b>	<b>Echevin</b>	<b>Président</b>	<b>Secrétaire</b>	<b>Curé</b>

# FABRIQUE D'ÉGLISE NOTRE-DAME DE LA VISITATION DE BELLAIRE

## 4610 BEYNE-HEUSAY (BELLAIRE)

Numéro d'entreprise : 0211.494.939

### Compte rendu de la réunion du 04 février 2021.

#### Réunion informelle (préparatoire à la réunion du mois d'avril 2021)

Présents : Mr. Jacques OFFERMANS – Président  
Mr. Robert CARION – Trésorier  
Mr. Edgard KAISER – Secrétaire  
Mr. André GEURTS – Membre

1. Question de Jacques OFFERMANS : « Quid du paiement du sacristain lors des funérailles et mariages, si le casuel n'est pas payé »
  - Le sacristain reçoit toujours son dû, mais rien n'est versé aux autres parties concernées.
2. Indemnité du trésorier (D41) : 5% maximum des recettes ordinaires.  
C'est prévu dans l'ACTA et ce sera d'application.
3. Installation d'une porte d'entrée en verre :  
Moyenne de 4000 €. Projet sera déposé à la Commune pour discussion.
4. Travaux prévu et déjà budgétisé :  
Entrepreneurs ayant recueillis notre préférence :
  - Paolin : 3472 € (TVA incl)
  - David Colleye : 871,21 € (TVA incl)+ Honoraires Architecte pour la surveillance.
5. Fissure à la jambe de la Piéta : attente de l'avis de Mme MERCIER de l'IRPA qui viendra sur place.
6. A la recherche d'un nouvel arrière-hôtel et éventuellement « chemin de croix ».  
Contact a été pris avec l'Evêché.
7. Mr. Robert CARION est démissionnaire (Rapport du CF du 15/10/2020) et reste membre en tant que marguillier.
8. Mme L. KEMPENEERS (trésorière par Intérim) souhaite entrer dans le CF. Le vote aura lieu lors de la réunion du mois d'avril 2021.
9. Le trésorier demande le numéro national de Robert CARION et Jacques OFFERMANS pour compléter les données du « SPF Economie ». Le point de contact de la F.E. de Bellaire est l'adresse du Secrétaire.

**A. GEURTS**

**J. OFFERMANS**

**R. CARION**

**E. KAISER**

**Membre**

**Président**

**Secrétaire**